TENNECO

CODE DE CONDUITE

Message de la Direction de Tenneco

Gregg Sherrill, PDG

Chers membres de l'équipe Tenneco,

Tout au long de l'histoire de notre entreprise, c'est au travers d'un engagement incessant dans les principes éthiques les plus stricts que nous avons bâti des relations de confiance avec nos interlocuteurs stratégiques. Le cœur de nos valeurs est fondé sur *la Confiance, l'Intégrité, la Transparence et la Responsabilité*. C'est sur votre engagement dans nos valeurs de principe que repose le succès de notre activité. Quelles que soient nos actions dans le monde entier, nous sommes tous tenus à une conduite honnête et éthique.

Chacun de nous s'engage quotidiennement dans la mission de faire face aux défis de la concurrence et de tirer parti des opportunités du marché pour assurer l'expansion de notre entreprise. Toutefois, l'obligation de réussir ne peut jamais être une excuse pour adopter des approches de contournement susceptibles de compromettre nos valeurs essentielles. Nos actionnaires, et tous ceux avec lesquels nous sommes en relation commerciale, n'attendent et ne méritent rien de moins qu'un comportement exemplaire en termes de service et d'éthique.

Mon engagement personnel consiste à garantir un ancrage résolu de Tenneco dans les principes contenus dans ce Code de conduite. Vous y trouverez l'explication de nos valeurs ainsi que les outils nécessaires pour nous aider à agir de manière appropriée lorsque se présentent des situations et des choix difficiles.

Si, à l'instar de ce Code, les règles sont importantes, notre réussite est, au final, déterminée par nos propres actions. Chaque jour, j'attends de tous les membres de Tenneco qu'ils démontrent un niveau maximal d'intégrité.

Chacun de nous doit atteindre un haut niveau d'excellence, aussi bien pour lui-même que pour les collègues de son équipe, sans que ce niveau de référence ne fasse l'objet de compromis.

Je peux vous assurer que, dans une situation où vous constateriez une violation de ce Code de conduite, vous ne subiriez aucune conséquence négative en transmettant rapidement et de bonne foi des informations à ce sujet. C'est l'engagement que je prends envers vous, avec l'appui de l'ensemble du Comité de direction et de l'équipe d'encadrement.

Notre dévouement à travailler chaque jour en restant conformes à la réglementation et au présent Code de conduite contribuera au maintien du leadership de Tenneco. Avec votre aide, nous pourrons apporter à nos clients un niveau maximal de qualité et de performance, et ce, tout en adhérant à des principes d'éthique et d'intégrité commerciales qui ne souffrent aucun compromis.

Je souhaiterais remercier de nouveau chacun de vous pour sa contribution à un cadre de travail à la fois positif et productif.

Cordialement,

Gregg Sherrill, PDG
Chairman and Chief Executive Officer

Message de Jim Harrington, directeur de la Conformité

CE CODE de conduite fixe des exigences élevées pour notre entreprise et améliore notre manière de collaborer à l'échelle mondiale. Ces exigences s'ancrent dans nos valeurs et sont vitales pour notre réputation et notre réussite.

Ce Code sert de référence quotidienne pour rappeler les attentes de l'entreprise vis-à-vis des membres de Tenneco. Il vous permet de disposer d'outils et de ressources utilisables pour vérifier si l'action que vous, ou les membres de votre équipe, vous apprêtez à mettre en œuvre, est appropriée. Ce Code vous apporte également des ressources et des règles supplémentaires, notamment pour vous adresser à des responsables spécifiques de Tenneco en cas de question ou de problème.

Lorsque vous prendrez connaissance de ce Code de conduite, prenez le temps de réfléchir à la manière d'intégrer dans vos activités professionnelles les exigences éthiques qu'il contient. Notre réputation d'intégrité exceptionnelle dépend des actions que chacun de nous met en œuvre dans sa vie de tous les jours.

Si vous avez des questions concernant nos valeurs ou nos attentes, n'hésitez pas à vous exprimer. De même, si vous avez connaissance ou êtes témoin d'une situation susceptible de conduire à une violation du présent Code de conduite ou de la réglementation, vous avez la responsabilité d'informer rapidement votre manager ou l'un des Responsables de l'éthique et de la conformité chez Tenneco. Vous devez signaler une conduite interdite même si vous n'en êtes pas certain ou si vous ne disposez pas de l'ensemble des informations. Même si nous vous encourageons à vous identifier lorsque vous transmettez des informations, vous pouvez choisir l'anonymat, si la loi le permet. Quelle que soit la situation, vos informations seront prises au sérieux et vous éviterez ainsi que quelqu'un ne se retourne contre vous pour vous poser une question ou émettre un rapport en toute bonne foi.

En tant que directeur de la conformité chez Tenneco, je vous invite à me contacter si vous avez des questions ou des problèmes à soumettre. J'ai la responsabilité d'administrer ce Code de conduite et ma porte est toujours ouverte.

Je voudrais vous remercier pour votre soutien permanent pour maintenir des exigences élevées d'intégrité et d'honnêteté. Chaque jour, vos actions participent à créer le meilleur environnement possible pour permettre à chacun de nous de renforcer la réussite de Tenneco et d'y contribuer.

Cordialement,

Jim Harrington
Vice-président, Directeur juridique, Secrétaire général et Directeur de la conformité

Nos valeurs

- **Intégrité**
  Être honnête, loyal et sans compromis sur l'éthique
- **Capacité à rendre compte**
  Accepter la responsabilité
- **Confiance**
  S'appuyer sur autrui et avoir confiance en lui
- **Focalisation sur les résultats**
  Prendre ses responsabilités ; agir pour atteindre et respecter les engagements pris
- **Passion and a Sense of Urgency**
  A consuming desire to win now
- **Passion et empressement**
  Désir intense de réussir dès maintenant
- **Persévérance**
  Résolution et inflexibilité dans la poursuite incessante de nos objectifs
- **Innovation**
  Découvrir de nouvelles solutions grâce à notre expertise d'ingénieurs et aux technologies évoluées
- **Hygiène et sécurité**
  L'engagement d'un environnement professionnel sain et sécurisé pour tous les employés
- **Transparence**
  Soulever les problèmes ; être franc et ouvert

Sommaire

5 NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ ET D'ÉTHIQUE

6 Champ d'application et applicabilité
6 Vos obligations
7 Obligations des managers
7 Demander conseil et remonter des problèmes
8 Protection vis-à-vis des représailles et confidentialité
9 Investigations
10 Personnes à Contacter chez Tenneco en Matière D'éthique et de Conformité

11 CONFIANCE

12 Créer un environnement de travail marqué par le respect

12 C'est l'humain qui fait la différence
12 Diversité et égalité des chances dans l'accès à l'emploi
13 Respect mutuel et lutte contre le harcèlement
14 Violence au travail
14 Droits de l'Homme

15 Assurer un environnement sain, sécurisé et propre, et fabriquer des produits de qualité

15 Un cadre de travail sain et sécurisé
16 Usage et abus de substances
16 Protection de l'environnement
17 Qualité des produits

18 Protéger les informations et les actifs de l'entreprise

18 Informations protégées et autres informations confidentielles
19 Actifs de Tenneco
20 Technologies de l'information et de la communication
21 Gestion des documents de l'entreprise
22 Sécurité et confidentialité des données

23 INTÉGRITÉ

24 Agir en fonction des meilleurs intérêts de Tenneco

24 Conflits d'intérêt
25 Opportunités pour l'entreprise
26 Cadeaux, offres de divertissement, accueil et autres

28 Faire notre métier avec honnêteté

28 Corruption, pots-de-vin et blanchiment d'argent
30 Achat de titres

33 TRANSPARENCE

34 Exercer une concurrence loyale

34 Relations avec les clients, les fournisseurs et les concurrents
34 Activités limitant la concurrence
36 Publicité d'entreprise
37 Gestion de la chaîne logistique mondiale

38 Respecter nos obligations en matière de commerce international

38 Exportations, importations, embargos commerciaux et boycotts économiques

40 Participer à des activités politiques et gouvernementales

40 Activités politiques, contributions politiques et lobbying

41 CAPACITÉ À RENDRE COMPTE

42 Mettre en œuvre des dossiers et des processus de reporting exacts

42 Dossiers commerciaux et financiers
43 Divulgations publiques concernant l'entreprise

44 Communiquer de manière appropriée avec les investisseurs, les médias et le public

44 Communication avec les investisseurs et les médias
45 Médias sociaux
45 Coopérer lors des audits et des investigations menés par les organismes gouvernementaux

46 RÉCAPITULATIF DES RESSOURCES

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ ET D'ÉTHIQUE

Champ d'application et applicabilité

Chez Tenneco, adopter une conduite basée sur l'éthique, l'intégrité et le respect de la loi constitue l'une de nos priorités les plus importantes. Notre Conseil d'administration a adopté ce Code de conduite pour renforcer l'engagement de l'entreprise à respecter les exigences les plus hautes d'une conduite s'inscrivant dans le respect de l'éthique et de la légalité et pour s'assurer que tous les membres de Tenneco partagent cet engagement. Ce Code de conduite contient les attentes de Tenneco concernant notre comportement et donne des instructions pour agir dans les domaines professionnels où une attention toute particulière est requise. Bien que ce Code de conduite n'ait pas pour intention de répondre à toutes les situations que nous pouvons rencontrer ou d'apporter des réponses à toutes les questions que nous nous posons, il propose des principes directeurs, des instructions pratiques et différentes informations pour nous permettre, dans nos activités professionnelles quotidiennes, de prendre des décisions fondées sur une démarche éthique et légale.

Il s'applique à tous les membres de Tenneco, dans le monde entier et dans l'ensemble de l'entreprise, y compris les administrateurs, dirigeants, employés et agents, ainsi qu'aux sous-traitants et consultants indépendants. Nous souhaitons que les personnes et les organisations avec lesquelles nous collaborons ou nous cherchons à établir des relations commerciales, notamment nos clients, nos fournisseurs et nos autres partenaires commerciaux, adoptent des exigences de même niveau dans ce domaine.

Vos obligations

Tenneco demande que tous les membres de l'entreprise connaissent et se conforment aux principes décrits dans le présent Code de conduite, ainsi qu'aux lois et politiques s'appliquant à leur fonction au sein de l'entreprise. Nous vous encourageons à demander conseil si vous avez des questions concernant des points de conformité spécifiques ou sur la définition d'une conduite éthique et respectueuse de la loi. Dire que vous ne saviez pas ne pourra constituer une excuse à un comportement contraire à l'éthique ou à la légalité.

VOS RESPONSABILITÉS :

- **Respecter l'ensemble des lois et réglementations en vigueur.**
- **Respecter les exigences éthiques décrites dans le présent Code de conduite.**
- **Demander conseil si vous avez des questions concernant des points spécifiques d'éthique et de conformité.**
- **Remonter rapidement des informations si vous suspectez une conduite inappropriée en vous adressant aux responsables concernés pour les questions d'éthique et de conformité, indiquées dans le présent code de conduite.**

Tenneco étant une entreprise multinationale, vos fonctions entrent dans le champ des lois de différents pays. Les membres de l'entreprise sont tenus de respecter certains aspects des lois américaines puisque le siège de Tenneco se situe aux États-Unis. Lorsque les lois, les cultures ou les coutumes locales diffèrent des principes et exigences établis dans le présent Code de conduite, les membres de Tenneco concernés peuvent demander conseil au Directeur de la conformité.

Le Manuel de politique de conformité, qui décrit les politiques de ressources humaines et les autres politiques en vigueur, contient d'autres instructions spécifiques concernant les exigences de l'entreprise. À l'instar du présent Code de conduite, ces politiques s'inscrivent dans l'engagement de l'entreprise pour appliquer les exigences les plus hautes en matière de légalité et d'éthique. À titre de principe général, vous devez appliquer les instructions spécifiques contenues dans le Manuel de politique de conformité ainsi que les politiques spécifiques qui s'appliquent dans votre fonction.

Dans tous les cas, toutefois, le présent Code de conduite établit les principes élémentaires et les exigences minimales de comportement applicables dans l'ensemble de nos activités mondiales.

Il vous sera demandé, parfois, de certifier avoir lu et compris le présent Code de conduite, de vous y être conformé et de vous y conformer à l'avenir. Tout défaut d'application des exigences contenues dans le présent Code de conduite, notamment les exigences concernant la divulgation, est susceptible d'entraîner des actions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail.

Obligations des managers

Chez Tenneco, les managers constituent une référence de comportement. Tout membre de Tenneco chargé de l'encadrement d'autres membres de l'entreprise est soumis à une obligation spécifique de promouvoir et d'assurer une conduite éthique et respectant la légalité. Si vous êtes chargé d'encadrer d'autres personnes, votre rôle est celui d'un modèle de référence, et vous devez vous assurer que les membres de l'équipe que vous dirigez comprennent et appliquent le présent Code de conduite, et l'ensemble des réglementations et politiques en vigueur. Vous vous devez de promouvoir un environnement professionnel qui favorise une communication franche et ouverte concernant les exigences de Tenneco en matière de conduite éthique et respectant la légalité. Vous devez également vous assurer que les membres de votre équipe ne craignent pas de représailles s'ils se posent des questions ou s'ils souhaitent signifier un problème concernant des violations effectives ou potentielles de la loi ou du présent Code de conduite. Tout rapport reçu concernant des violations effectives ou potentielles doit être porté rapidement à l'attention du directeur de la conformité.

VOS RESPONSABILITÉS EN TANT QUE MANAGER

Si vous êtes amené à encadrer d'autres personnes, vous devez :

- Jouer le rôle d'un modèle de référence.
- Analyser, avec vos managers, les questions et les rapports dont vous disposez ou que vous recevez concernant le présent Code de conduite.
- Apporter des informations et des conseils contribuant à résoudre des dilemmes éthiques.
- Notifier toute violation du présent Code de conduite au directeur de la Conformité.

Demander conseil et remonter des problèmes

Même si ce Code de conduite peut vous aider à résoudre des problèmes et des choix professionnels, il est possible que vous ayez tout de même des questions et des préoccupations pour adopter une approche appropriée dans la gestion de situations spécifiques. En cas de doute sur la pertinence d'une action ou d'un comportement particulier, il est souhaitable que vous vous posiez, pour commencer, les questions suivantes :

- Ai-je analysé les faits avec soin ?
- Cette action est-elle cohérente avec les valeurs et les politiques de Tenneco et avec ce Code de conduite ?
- Cette action est-elle légale ?
- Serait-il facile pour moi d'expliquer mon action à mon manager, aux membres de mon équipe ou à ma famille ?
- Serais-je fier (ou fière) de lire des commentaires sur cette action dans les journaux ou sur Internet ?

Dans la plupart des cas, le fait qu'une situation semble contraire à l'éthique ou soit inappropriée reflète une réalité. Ce n'est pas parce que d'autres agissent d'une certaine manière que cette action est appropriée. Cependant, si vous n'êtes toujours pas certain (ou certaine) d'une action adéquate ou si vous vous posez des questions sur la façon d'appliquer les exigences et les principes de

Tenneco à une situation spécifique, vous devez vous exprimer. En posant une question simple ou élémentaire à votre manager ou à un membre de votre équipe peut contribuer à clarifier votre vision et éviter des situations potentiellement inconfortables.

Q&R

Q : J'ai constaté une situation qui, selon moi, constitue une violation du Code de conduite. Dois-je émettre un rapport même si je ne suis pas absolument certain (ou certaine) qu'il existe un problème ?

R : Oui. En cas de violation possible du présent Code de conduite, vous devez rapidement transmettre des informations à votre manager, ou au travers des personnes citées dans les ressources de Tenneco en matière d'éthique et de conformité. Faire remonter un problème « en toute bonne foi » ne signifie pas que vous disposiez de tous les éléments factuels ou que vous ayez « raison ». Cela signifie que vous pensez que les informations que vous transmettez sont exactes et sincères et que vous êtes ouvert et honnête dans les informations que vous partagez. Il est préférable de diffuser une information concernant une suspicion qui, au final, ne constitue pas un problème, que d'ignorer une violation éventuelle de la loi ou du présent Code de conduite.

Tous les membres de Tenneco se doivent d'aider l'entreprise à résoudre les questions de légalité et d'éthique et de soulever rapidement et de bonne foi tout problème en cas de suspicion d'une activité ou d'un comportement susceptibles d'enfreindre la loi ou le présent Code de conduite. Le directeur de la Conformité est responsable de l'administration du présent Code de conduite et constitue une source d'informations supplémentaires concernant les exigences et les attentes de Tenneco en la matière. Il est à votre disposition pour discuter de tout problème ou question que vous pourriez rencontrer concernant la conformité ou l'éthique au sein de Tenneco. Une description complète des personnes et ressources disponibles dans l'entreprise en cas de question ou de préoccupation concernant les problèmes de légalité ou d'éthique au sein de Tenneco figure sur la page suivante.

Lorsque vous faites un rapport, vous devez inclure le plus possible d'informations concernant la violation présumée. Si possible, ce rapport doit décrire la nature de cette violation présumée, les identités des personnes concernées par la violation présumée, une description des documents relatifs à la violation présumée et la période au cours de laquelle la violation présumée s'est produite. Si vous n'avez pas émis un rapport anonyme, il est possible que vous soyez contacté pour fournir des informations supplémentaires.

Protection vis-à-vis des représailles et confidentialité

L'entreprise ne tolérera aucune forme de représailles auprès de quiconque pour avoir, en toute bonne foi, soulevé une question ou un problème. Toute indication de représailles fera l'objet d'une enquête et sera traitée de manière appropriée. Tenneco prendra des mesures appropriées pour préserver la confidentialité et l'identité de membres de l'entreprise ayant émis un rapport ou soulevé en toute honnêteté un problème. Par ailleurs, porter sciemment de fausses accusations constitue une violation du présent Code de conduite.

Investigations

Tenneco procédera à une enquête rapide suite à un rapport indiquant une conduite illégale ou une violation présumée du présent code de conduite. En tant que membre de Tenneco, vous êtes tenus d'adopter une attitude honnête et de coopérer pleinement dans le cadre de toutes les enquêtes menées concernant des allégations de conduite inappropriée.

Modifications et dispenses d'application du Code

L'entreprise encourage les suggestions permettant d'améliorer la culture de la légalité et de l'éthique au sein de Tenneco. Ce Code de conduite sera périodiquement mis à jour pour prendre en compte les évolutions de la loi le concernant et les modifications des politiques de Tenneco. Des propositions de modifications significatives de ce Code de conduite seront soumises, pour approbation, au conseil d'administration de Tenneco ou au comité d'administration concerné.

Du fait du domaine d'application général, par nature, des principes directeurs de ce Code de conduite, il peut apparaître des situations particulières dans lesquelles l'entreprise considère qu'une exception ou une dispense pourrait être appropriée. Une dispense concernant un administrateur ou un directeur ne peut être le fait que du conseil d'administration de Tenneco ou du comité d'administration concerné. Concernant les autres membres de Tenneco, une dispense ne peut être le fait que du directeur de la Conformité ou du PDG.

Personnes à Contacter chez Tenneco en Matière D'éthique et de Conformité

Si vous rencontrez un problème ou une question concernant la conformité à la légalité ou l'éthique, Tenneco vous encourage à demander conseil auprès des personnes de l'entreprise indiquées ci-après. Même si nous vous encourageons à indiquer votre nom pour faciliter nos recherches, votre appel et votre retour d'information peuvent être anonymes, et vous n'avez aucune obligation d'indiquer votre nom, dans toute la mesure autorisée par la loi. L'entreprise interdit les représailles contre des personnes amenées, en toute bonne foi, à signaler un problème.

MEMBRES DE TENNECO

- Votre manager, autres responsables appartenant à la chaîne de remontée d'informations ou tout autre membre de l'équipe d'encadrement
- Directeur de la conformité
  (Questions de conformité)
  Téléphone : 1.847.482.5153
- Audit interne
  (Questions dans le domaine financier et comptable)
  Téléphone : 1.847.482.5161
- Ressources humaines
  (Questions RH)
  Téléphone : 1.847.482.5015
- Secrétaire général/
  Département Juridique
  (Questions juridiques)
  Téléphone : 1.847.482.5153

ADRESSE POSTALE DE TENNECO

Office of the
Chief Compliance Officer
Tenneco Inc.
500 North Field Drive
Lake Forest, Illinois 60045-2595

HOTLINE ET WEBLINE TENNECO

Si vous ne souhaitez pas contacter les autres personnes de Tenneco concernant ces questions, ou si, à un moment donné, vous considérez que le problème n'a pas été résolu, selon vous, de manière satisfaisante, n'hésitez pas à contacter gratuitement la Hotline Tenneco aux numéros indiqués ci-après. Vous pouvez également signaler votre problème au moyen de la Webline Tenneco à l'adresse www.tennecohotline.ethicspoint.com. La Hotline et la Webline Tenneco sont disponibles 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7.

Les appels et les rapports transmis sur la Hotline et la Webline Tenneco sont réceptionnés par une entreprise extérieure, indépendante de Tenneco. Les personnes contactant la Hotline et la Webline reçoivent un numéro de rapport, qui leur permet d'en vérifier la situation ou d'apporter des informations complémentaires. Les problèmes réceptionnés au travers de la Hotline ou de la Webline Tenneco sont transmis au directeur de la conformité pour être traités de manière appropriée. Il sera apporté une réponse rapide à toutes les demandes.

ARGENTINE
0.800.555.0906

AUSTRALIE
1.800.339276

BELGIQUE
0800.77004

BRÉSIL
0800.8911667

CANADA
866.828.8388

NORD DE LA CHINE
10.800.712.1239

SUD DE LA CHINE
10.800.120.1239

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
800.142.550

DANEMARK
80.882809

FRANCE
0800.902500

ALLEMAGNE
0800.1016582

INDE
000.800.100.1071

ITALIE
800.786907

JAPON
00531.121520

CORÉE
00798.14.800.6599

MEXIQUE
001.8008407907

NOUVELLE-ZÉLANDE
0800.447737

POLOGNE
0.0.800.1211571

PORTUGAL
8008.12499

RUSSIE
8.10.8002.6053011

SINGAPOUR
800.1204201

AFRIQUE DU SUD
080.09.92604

ESPAGNE
900.991498

SUÈDE
020.79.8729

THAÏLANDE
001.800.12.0665204

TURQUIE
0811.288.0001 puis
866.828.8388

ROYAUME-UNI
08.000328483

ÉTATS-UNIS
866.828.8388

CONFIANCE

S’appuyer sur autrui et avoir confiance en lui.

Créer un environnement de travail marqué par le respect

C'est l'humain qui fait la différence

PRINCIPE : *Chacun de nous se doit de prendre sa part dans l'élaboration d'un environnement professionnel positif qui encourage l'impartialité et le respect des autres.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Le capital le plus stratégique pour Tenneco réside dans les hommes et les femmes qui tous les jours, dans leur travail, répondent aux besoins des clients de l'entreprise. Disposer d'équipes hautement compétentes et engagées est vital pour la réussite partagée de notre entreprise.

Nous sommes résolument engagés dans une attitude d'équité vis-à-vis de tous les membres de l'entreprise, et ce, dans un environnement de travail sécurisé et sain. Cette exigence s'applique également aux personnes et aux organisations avec lesquelles nous collaborons ou nous cherchons à établir des relations commerciales, notamment nos clients, nos fournisseurs et nos autres partenaires commerciaux. Nous avons le devoir de nous exprimer si nous sommes engagés dans une conduite susceptible d'enfreindre cette exigence, ou si nous en sommes témoins.

Diversité et égalité des chances dans l'accès à l'emploi

PRINCIPE : *Tenneco s'efforce d'assurer l'égalité des chances et un traitement équitable pour tous.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

En tant qu'entreprise mondiale, nous considérons la diversité comme un atout pour la compétitivité. Nous prenons en compte les besoins spécifiques des marchés de chaque zone géographique, qu'il s'agisse des demandes des clients ou de la culture des employés. Notre objectif est de créer le meilleur environnement possible pour favoriser le développement de chacun des membres de l'entreprise.

L'entreprise, ses membres, et tous ceux avec lesquels nous travaillons, ne doivent en aucun cas tolérer de discrimination concernant un individu, ou exercée par un individu, en vertu d'une caractéristique de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'origine nationale, de religion, d'âge, de handicap, de situation maritale ou familiale, de statut de vétéran, d'informations génétiques ou de toute autre caractéristique protégée par la loi. Ce principe s'étend aux décisions concernant l'emploi au sein de l'entreprise, notamment l'embauche, les évaluations de performances, les rémunérations, les avantages, les promotions et les ruptures de contrats de travail. Ces décisions importantes doivent être toujours basées sur les qualifications, les compétences et les évaluations de performances d'un employé.

CONSEILS PRATIQUES

Pour contribuer à mettre en œuvre un environnement de travail basé sur le respect et un traitement équitable :

- **CONTRIBUEZ** à promouvoir une culture ouverte, libre de toute suggestion de discrimination.
- **NE** traitez en aucun cas de manière différente un membre de Tenneco, un client, un fournisseur ou un partenaire commercial du fait d'une caractéristique protégée par la loi ou d'une politique d'entreprise.
- **INFORMEZ** vos responsables locaux, votre responsable des ressources humaines ou le directeur de la conformité si vous êtes victime ou témoin d'une discrimination.

Respect mutuel et lutte contre le harcèlement

PRINCIPE : *Chez Tenneco, tous les membres de l'entreprise, et tous ceux avec lesquels nous travaillons ou cherchons à entrer en relation commerciale, sont considérés comme agissant avec professionnalisme et manifestant du respect dans leurs interactions avec leurs collègues et avec d'autres interlocuteurs issus de l'extérieur de l'entreprise.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Nous avons tous le droit de travailler dans un environnement dans lequel notre intimité et notre dignité personnelle sont protégées et dans lequel chacun de nous est traité avec respect. L'entreprise ne tolérera en aucun cas de harcèlement sur le lieu de travail ou dans d'autres lieux dans lesquels ses membres exercent leur activité professionnelle.

Le harcèlement peut prendre différentes formes et inclut un langage ou un comportement susceptible de rabaisser, intimider ou blesser une personne. Le harcèlement inclut également l'exposition d'une personne à des documents,

CONSEILS PRATIQUES

Pour maintenir une culture sans harcèlement sexuel :

- **NE** faites en aucun cas de plaisanteries, de représentations graphiques ou de commentaires de nature sexuelle et n'utilisez pas de mots sexuellement dégradants.
- **N'EXPOSEZ** personne à des objets ou à des images sexuellement suggestives, et ne faites jamais de gestes obscènes, ou de propositions ou de menaces sexuelles.
- **NE** vous engagez en aucun cas dans une action visant à toucher une personne de manière sexuellement suggestive, à entrer en contact de manière corporelle ou à effectuer un mouvement d'empêchement, dans des flirts ou dans des avances sexuelles blessants, ou dans des abus verbaux permanents de nature sexuelle.
- **INFORMEZ** vos responsables locaux, votre responsable des ressources humaines ou le directeur de la Conformité si vous êtes victime ou témoin d'un harcèlement sexuel ou de toute autre violation des politiques anti-harcèlement sur le lieu de travail en vigueur dans l'entreprise.

Q&R

Q : J'ai récemment participé à un dîner en compagnie d'une collègue de Tenneco et d'un client. Le client faisait des plaisanteries assorties de sous-entendus sexuels et a, à plusieurs reprises, fait des commentaires sur la présentation de ma collègue. Bien qu'elle ait rejeté ces commentaires, j'étais très mal à l'aise. Dois-je faire quelque chose ?

R : Oui. Les actions de ce client peuvent être considérées comme du harcèlement sexuel et doivent faire l'objet d'une notification immédiate. Tenneco réprouve toute conduite comportant des sous-entendus sexuels et tout comportement susceptible de créer un environnement professionnel intimidant, hostile ou blessant. Notre politique s'applique de manière égale à tous les membres de l'entreprise et à tous ceux qui souhaitent entrer en relation commerciale avec nous, y compris les clients. Elle s'applique aussi bien au cadre professionnel qu'aux activités exercées hors du lieu de travail. Vous devriez demander à votre collègue de notifier la situation à son manager ou au département des Ressources humaines. Si elle ne le fait pas, vous devriez en parler à votre manager et vérifier que la situation a été prise en compte.

des plaisanteries ou des remarques blessantes fondés sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, l'âge, la religion, le handicap, la situation maritale ou familiale, le statut de vétéran ou d'autres caractéristiques personnelles. Il inclut également le harcèlement sexuel, qui constitue une forme particulière de harcèlement, et qui englobe les avances sexuelles non sollicitées et indésirables, les demandes de faveurs sexuelles ou toute autre conduite verbale, visuelle ou physique de nature sexuelle. Nous sommes tous engagés dans l'élaboration d'un environnement sans comportement offensant, obscène ou menaçant et nous avons à jouer un rôle actif dans la protection de cet environnement.

Violence au travail

PRINCIPE : *Tous les membres de Tenneco ont le droit d'exercer leurs fonctions dans un environnement sans violence, brimades, menaces ou intimidation.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Aucun membre ou partenaire d'affaires de Tenneco ne doit jamais causer à une autre personne de crainte justifiée pour sa sécurité personnelle ou pour la sécurité de sa famille, de ses amis ou de ses biens. Pour votre protection, Tenneco interdit également la possession d'armes à feu, d'explosifs et d'autres armes dans les locaux de l'entreprise, ou dans la conduite des activités de l'entreprise, sauf lorsque cette interdiction est contraire à la loi en vigueur.

Si vous vous trouvez face à une situation de violence, de brimades ou de menaces, vous devez en parler à votre manager, à un interlocuteur des Ressources humaines, ou, si nécessaire, contacter les autorités appropriées d'intervention d'urgence.

Droits de l'Homme

PRINCIPE : *Tenneco respecte les droits de l'homme pour tous et entend que ses fournisseurs et partenaires commerciaux adoptent le même niveau d'exigence en matière de responsabilité sociétale.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Tenneco reconnaît ses obligations d'entreprise citoyenne et cherche à favoriser le bien-être de ses membres, de ses clients et des collectivités où elle exerce ses activités. En tant qu'entreprise, nous contribuons à des programmes et à des initiatives d'amélioration de la qualité de vie dans les régions où nous travaillons, vivons et opérons. Nous sommes engagés à mettre en œuvre des pratiques professionnelles équitables et à respecter l'ensemble des lois qui protègent les droits de l'homme des employés. Les membres de Tenneco sont employés sur la base du volontariat et reçoivent une rémunération légale. De même, Tenneco n'emploie pas d'enfants et interdit toute punition corporelle ou autre forme de coercition physique.

Assurer un environnement sain, sécurisé et propre, et fabriquer des produits de qualité

Un cadre de travail sain et sécurisé

PRINCIPE : *La sécurité des collaborateurs de l'entreprise étant une priorité pour Tenneco, elle constitue une responsabilité personnelle pour tous.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Chacun de nous doit s'efforcer de prévenir et de minimiser les blessures aux personnes résultant de l'utilisation d'équipements, de machines ou de matières dangereuses. Vous ne devez en aucun cas transiger sur les procédures de sécurité pour augmenter la productivité ou le rendement. Nos résultats exceptionnels en termes d'hygiène et de sécurité contribuent à améliorer nos capacités à fabriquer des produits de haute qualité.

Tous les membres de l'entreprise doivent connaître, comprendre et appliquer les lois et réglementations concernant la sécurité, qui s'appliquent à leur domaine de responsabilité. Le respect de ces exigences permet de garantir votre propre sécurité, mais aussi celle des autres. Si vous vous trouviez en situation ou témoin d'un accident ou d'une maladie professionnel(le), informez le plus vite possible votre manager ou le département Environnement, Hygiène et Sécurité. Nous encourageons également les membres de Tenneco de nous faire part de leurs suggestions concernant des approches innovantes d'amélioration des procédures d'hygiène et de sécurité au sein de Tenneco.

Q&R

Q : Mon site de fabrication a reçu une importante commande et il faut la réaliser. Nous fonctionnons à pleine capacité et nous sommes soumis à une très forte pression pour livrer le produit. L'un de nos équipements ne fonctionne pas correctement et je pense que c'est dangereux. Mais si nous arrêtons cet équipement, il n'est pas certain que nous respecterons le délai de livraison. Que dois-je faire ?

R : Vous devez immédiatement notifier la situation à votre manager pour vous assurer de la sécurité de l'équipement. Chez Tenneco, l'obligation de réussir ne peut jamais être une excuse pour adopter des approches de contournement susceptibles de compromettre la sécurité, qui est une priorité permanente et absolue. Si vous rencontrez des difficultés pour discuter de ce sujet avec votre manager, contactez votre responsable de la sécurité ou le directeur de l'usine.

CONSEILS PRATIQUES

Pour contribuer à un cadre de travail sécurisé :

- **PRENEZ** des précautions de sécurité appropriées, notamment en portant des équipements de protection personnels et en utilisant la ceinture de sécurité lorsque vous conduisez ou lorsque vous vous déplacez dans des véhicules de l'entreprise.
- **N'UTILISEZ** pas votre téléphone portable ou un équipement similaire lorsque vous conduisez dans le cadre professionnel, lorsque vous conduisez un véhicule de l'entreprise, lorsque vous passez un appel professionnel alors que vous conduisez ou dans d'autres situations où un tel appel nuirait à la sécurité.
- **NE** demandez jamais à quiconque de ne pas tenir compte des procédures de sécurité.
- **INFORMEZ** votre manager ou le département Environnement, Hygiène et Sécurité d'éventuelles conditions dangereuses, d'une utilisation inappropriée d'équipements de sécurité ou d'un défaut dans l'application de procédures de sécurité.

Usage et abus de substances

PRINCIPE : *Dans le cadre de son engagement à assurer un environnement de travail sécurisé et sain, Tenneco agit pour conserver un cadre de travail dépourvu d'une forme quelconque d'abus de substances.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Tenneco interdit l'utilisation, la possession et la diffusion de drogues illicites ou de substances contrôlées. Les membres de Tenneco ne doivent en aucun cas se trouver sous l'influence de substances illégales ou contrôlées, ou d'alcool, ou faire une utilisation inappropriée de médicaments entrant dans une prescription, dans le cadre de leur travail, ou dans les locaux de Tenneco. Vous êtes tenu de ne pas consommer d'alcool dans les locaux de Tenneco ou dans des installations professionnelles, à l'exception de situations autorisées par l'encadrement. En outre, les employés ne seront pas autorisés à travailler si leur utilisation de médicaments légaux crée des conditions non sécurisées.

Tenneco se réserve le droit, à tout moment, de perquisitionner les biens de l'entreprise, dans toute la mesure autorisée par les lois locales. Si des substances contrôlées, interdites ou illégales sont trouvées, elles seront confisquées et, le cas échéant, signalées aux autorités.

Les drogues et l'alcool peuvent altérer votre capacité à exercer votre activité professionnelle et sont sources de risques pour d'autres membres de l'entreprise. Les membres de l'entreprise qui violeraient la politique de Tenneco en matière d'utilisation et d'abus de substances s'exposent à une action disciplinaire, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail. Vous êtes tenu d'informer un manager ou le responsable des ressources humaines de votre site en cas de violation de ces directives.

Protection de l'environnement

PRINCIPE : *Nous conduisons nos activités dans une démarche intégrant la protection de l'environnement et du public. Nous considérons que la gestion de l'environnement est une fonction essentielle de l'entreprise et qu'elle constitue un avantage pour la compétitivité.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Outre la fabrication de produits favorisant un environnement plus propre et source d'un confort et d'une sécurité accrue pour les automobilistes, Tenneco a pour objectif la défense de l'environnement et le bien-être des communautés humaines. Nous démontrons cet engagement de différentes manières, et notamment :

- En utilisant des technologies innovantes pour fabriquer des produits sûrs et durables ;
- En anticipant pour l'amélioration continue de nos pratiques environnementales afin de minimiser l'impact sur l'environnement de nos produits et de nos sites de fabrication ; et
- En recentrant nos efforts sur des questions environnementales importantes, notamment par des initiatives de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Chacun de nous a la responsabilité de respecter l'ensemble des lois environnementales applicables, ainsi que les exigences de l'entreprise, pour éviter tout incident susceptible d'un impact sur l'environnement. Nous devons aussi nous efforcer, dans toutes nos décisions et actions quotidiennes, de minimiser la production de déchets et d'éliminer toute situation susceptible d'avoir un impact négatif sur l'environnement.

Q&R

Q : Il semble qu'un équipement présente une fuite de liquide. Que dois-je faire ?

R : Compte tenu du présent Code de conduite et des politiques de Tenneco, chacun de nous doit agir pour éliminer toute situation susceptible d'avoir un impact négatif sur l'environnement. Plutôt que de vous perdre dans des suppositions, discutez avec votre manager pour voir s'il est nécessaire de faire quelque chose.

Qualité des produits

PRINCIPE : *Notre objectif est de produire des biens et des services de qualité maximale pour nos clients afin de répondre à leurs exigences et leurs attentes, voire même les dépasser.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Nous conduisons le changement, notamment au travers de processus de fabrication, de produits et d'acquisition, en identifiant et en éliminant les nouveaux risques résultant de ce changement. Chacun de nous se doit de participer au développement, au sein de Tenneco, d'une culture de la qualité favorisant le leadership, la collaboration et la communication.

CONSEILS PRATIQUES

C'est notre engagement dans la fabrication de produits de qualité qui détermine nos performances.

- **SE RECENTRER SUR LE CLIENT :** La satisfaction du client est au centre de toutes nos actions.
- **ÉVALUER ET GÉRER GRÂCE AUX DONNÉES :** Nous utilisons inlassablement des données pour nous améliorer et atteindre des résultats durables.
- **NOUS AMÉLIORER EN PERMANENCE :** Nos clients exigent et méritent l'excellence. De manière incessante, nous identifions, appliquons et partageons les meilleures pratiques définies par des sources internes et extérieures à l'entreprise.

Protéger les informations et les actifs de l'entreprise

Informations protégées et autres informations confidentielles

PRINCIPE : *Chaque membre de Tenneco est tenu de protéger toutes les informations confidentielles auxquelles il a accès. Il appartient à tout membre de l'entreprise de protéger les droits de propriété intellectuelle de Tenneco et de respecter les droits de propriété intellectuelle des autres.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

La propriété intellectuelle de l'entreprise, notamment nos brevets, marques, copyrights, secrets industriels, inventions, savoir-faire et technologies, représentent notre capital le plus précieux, outre son intérêt stratégique pour créer de l'innovation et assurer notre expertise technique au profit de nos clients. Il nous appartient de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour sécuriser et protéger ces actifs au profit de l'entreprise. Si vous suspectez une utilisation inappropriée de notre propriété intellectuelle, vous devez contacter le département Juridique.

Tenneco produit et détient d'autres informations confidentielles importantes, qui lui confèrent un avantage concurrentiel. Les informations confidentielles sont constituées de toutes les informations non publiques, susceptibles d'être utilisées par nos concurrents ou néfastes pour Tenneco, pour nos clients ou pour d'autres parties prenantes, dans le cas où elles seraient divulguées. Ces informations englobent des plans de nouveaux produits, des plans prévisionnels d'activité, des informations financières, des processus métier, des données stratégiques, commerciales, marketing et techniques, ainsi que des informations concernant les membres de l'entreprise, les clients et les partenaires métier.

Les membres de Tenneco sont tenus de protéger les informations confidentielles de Tenneco contre toute perte, utilisation abusive, détournement, ou d'une manière générale toute divulgation inappropriée, non autorisée ou commise par inadvertance. Dans la plupart des cas, vous ne pouvez partager que les informations confidentielles que vous possédez avec d'autres membres possédant une autorisation en bonne et due forme et pour lesquelles

Q&R

Q : Lorsque j'ai quitté l'entreprise l'autre soir, j'ai noté que l'un de mes collègues avait laissé un dossier marketing et commercial dans une salle de réunion. Il portait la mention « Hautement confidentiel ». Que dois-je faire ?

R : Votre collègue n'aurait pas dû laisser ces informations sans protection dans la salle de réunion. Vous devez discuter avec lui ou avec son manager de l'importance d'assurer la protection d'informations potentiellement confidentielles. Ces informations doivent être stockées en lieu sûr et vous devez indiquer à votre collègue l'endroit où vous les avez placées. Gardez également à l'esprit que les informations confidentielles ne doivent être échangées avec personne.

la connaissance de ces informations est nécessaire. Vous ne devez en aucun cas échanger des informations confidentielles avec des membres de votre famille, des collègues de l'entreprise ou des amis. Vous ne devez en aucun cas échanger d'informations confidentielles avec des personnes étrangères à l'entreprise, sauf si ces informations entrent dans le cadre d'un contrat, approuvé par le département Juridique, et si cet échange a lieu dans les conditions décrites dans ledit contrat. Cette obligation de protection des informations confidentielles perdure même lorsque votre mission au sein de Tenneco a pris fin.

Nous devons être particulièrement attentifs à ne pas divulguer de secrets industriels ou d'autres informations confidentielles au travers de discussions, de communications ou de questions en apparence innocentes ou inoffensives concernant l'entreprise ou ses processus métier. À titre d'exemple, nos échantillons de prototypes contiennent souvent nos technologies les plus récentes, qui ne peuvent être protégées que sous la forme de secrets industriels tant que les demandes de brevets ne sont pas déposées. Il est nécessaire de porter une attention toute particulière à ne pas diffuser de prototypes tant que vous n'êtes pas certain que leur contenu confidentiel est protégé par une obligation de confidentialité, ou toute autre mesure. Assurez-vous de connaître exactement ceux avec lesquels vous êtes en relation, la nature légitime de leur relation professionnelle avec Tenneco et la nécessité pour eux d'avoir connaissance de l'information fournie. Un contrat approuvé par le département Juridique doit avoir été mis en place avant toute divulgation d'informations protégées ou confidentielles.

Nous devons également protéger les informations confidentielles qui nous sont confiées par nos ex-employeurs, ainsi que nos clients, fournisseurs et autres tiers avec lesquels nous établissons des relations professionnelles. Nous sommes tenus de respecter les brevets, marques déposées, copyrights et autres droits de propriété intellectuelle d'autrui.

Vous devez informer votre manager, le département Juridique ou le directeur de la Conformité si une tierce partie tente d'obtenir des éléments de notre propriété intellectuelle ou toute autre information confidentielle ou protégée. De même, vous devez également informer l'entreprise si vous apprenez ou suspectez une utilisation ou une divulgation n'en autorisée de notre propriété intellectuelle ou de toute autre information confidentielle ou protégée.

CONSEILS PRATIQUES

Pour nous assurer de la protection de nos informations confidentielles, y compris les informations protégées :

- **NE** divulguez en aucun cas d'informations confidentielles, sauf si vous y avez été autorisé.
- **NE** demandez ou n'acceptez en aucun cas d'informations confidentielles d'un concurrent, d'une manière illégale ou contraire à l'éthique.
- **NE** divulguez en aucun cas d'informations confidentielles provenant, ou au sujet d'un ex-employeur.
- **NE** stockez en aucun cas d'informations confidentielles sur des équipements portables, notamment des lecteurs zip, qui peuvent être facilement perdus ou volés.

Actifs de Tenneco

PRINCIPE : *Chacun de nous a la responsabilité de protéger les actifs de Tenneco. Nous nous devons de n'utiliser les actifs et les ressources de l'entreprise qu'à des fins professionnelles légitimes et nous devons limiter toute utilisation personnelle susceptible d'interférer avec nos responsabilités au sein de l'entreprise.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Chacun de nous a la responsabilité de préserver les actifs de l'entreprise et de les protéger contre toute fraude, utilisation inappropriée ou inutile. Cette responsabilité s'étend aux actifs tangibles, notamment l'argent, les équipements, les matériaux physiques, les logiciels informatiques et les locaux, et aux biens intangibles, tels que les plans prévisionnels d'activité, les secrets industriels, les programmes informatiques, les technologies, les données enregistrées au moyen d'équipements électroniques, et autres informations confidentielles ou protégées.

Les actifs de l'entreprise ne se sont mis à notre disposition qu'à des fins professionnelles. Nous ne devons en aucun cas les utiliser pour notre profit personnel. Nous sommes tenus d'utiliser et d'entretenir les actifs de l'entreprise avec soin, et conformément aux politiques de l'entreprise, et de les protéger vis-à-vis de tout dommage, abus, vol, détournement et infraction.

Vous devez signaler à votre manager tout vol ou utilisation détournée des biens de Tenneco. Le manager doit consulter le contrôleur de la division opérationnelle (SBU) pour déterminer si des informations supplémentaires sont nécessaires.

Technologies de l'information et de la communication

PRINCIPE : *Nous devons nous assurer que notre utilisation des systèmes électroniques de Tenneco nous permet d'obtenir une productivité maximale pour l'entreprise, protège les informations confidentielles de Tenneco et évite à l'entreprise de s'exposer à une responsabilité en cas d'actes non autorisés.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Les ressources électroniques de Tenneco, qui englobent nos systèmes de courrier électronique, Internet et intranet, constituent de puissants outils de communication et des actifs important pour l'entreprise. Les membres de l'entreprise doivent utiliser les ressources informatiques de

CONSEILS PRATIQUES

Pour garantir la protection de nos informations et de nos communications :

- **APPLIQUEZ** les procédures et les contrôles de sécurité établis pour toutes les ressources informatiques que vous utilisez, et sauvegardez vos comptes et mots de passe.
- **APPLIQUEZ** les procédures requises pour la transmission d'informations sensibles, confidentielles et protégées.
- **UTILISEZ** avec discernement le réacheminement de courriers électroniques et l'envoi de pièces jointes en vérifiant que vous n'envoyez pas d'informations confidentielles ou protégées sans bénéficier des approbations et des accords requis.
- **NE** procédez en aucun cas à des opérations de transmission, de téléchargement ou de liaison vers des documents quelconques, en violation des lois ou de la politique de l'entreprise, notamment les documents comportant des contenus discriminatoires, diffamatoires, relevant du harcèlement ou contenant des obscénités.
- **APPLIQUEZ** les procédures établies pour protéger les ressources informatiques de tout dommage lié à une contamination par un virus informatique.

Tenneco de manière responsable, et en conformité avec l'ensemble des politiques et des directives applicables. Nous devons prendre le plus grand soin dans l'utilisation de l'ensemble de nos communications électroniques. La communication électronique bénéficie d'une circulation facile et peut être retrouvée, même après une suppression.

Nous devons utiliser les ressources électroniques de l'entreprise principalement pour répondre aux objectifs professionnels de Tenneco. À l'exception de courriers électroniques occasionnels, succincts et appropriés adressés à des membres de la famille ou à des amis, l'utilisation personnelle ou professionnelle non relative à l'entreprise de ressources électroniques appartenant à Tenneco est interdite sans l'approbation écrite de votre manager. Les ressources électroniques de l'entreprise, y compris les informations créées, lues, transmises ou stockées en utilisant les systèmes de l'entreprise, sont considérées comme un outil professionnel, et feront l'objet d'une surveillance par l'entreprise, dans toute la mesure autorisée par la loi locale, pour en garantir une utilisation appropriée.

Tenneco a mis en place un Manuel de la politique informatique qui constitue une partie du système de politiques et de procédures informatiques de l'entreprise. Ce document contient des directives concernant les utilisations acceptables des systèmes informatiques. En cas de questions ou de nécessité de clarification, n'hésitez pas à consulter le Manuel de la politique informatique.

Gestion des documents de l'entreprise

PRINCIPE : *Nous partageons l'obligation de créer et gérer des dossiers professionnels de manière responsable, honnête et fiable, dans le cadre d'un devoir élémentaire de précaution et en respectant toutes les lois et réglementations en vigueur.*

Q&R

Q : Il m'arrive occasionnellement de travailler chez moi. Puis-je utiliser mon ordinateur personnel pour stocker les informations de l'entreprise dont j'ai besoin dans le cadre de mon travail ? Et puis-je conserver, chez moi, des exemplaires papier de dossiers de l'entreprise, pour pouvoir y avoir accès ?

R : Non. L'entreprise a mis en place des systèmes fonctionnant sur des équipements et sur des sites appartenant à Tenneco pour protéger et maintenir nos dossiers d'entreprise. Vous ne devez conserver de copies électroniques d'enregistrements de l'entreprise que sur des ordinateurs appartenant à l'entreprise – et non sur votre ordinateur personnel. De même, vous n'êtes pas autorisé à conserver des exemplaires papier ou des copies de dossiers d'entreprise à votre domicile. Vous pouvez aborder ce sujet avec votre manager et l'équipe informatique.

CE QUE CELA SIGNIFIE

Dans nos activités d'entreprise, nous produisons un large éventail de dossiers métier, sous différentes formes, et nous les stockons à différents emplacements définis par Tenneco. Chacun de nous se doit de gérer ses dossiers professionnels en conformité avec les politiques de gestion documentaire de l'entreprise. Nous ne devons en aucun cas détruire de manière inappropriée des comptes, des dossiers ou d'autres documents officiels de l'entreprise.

Lorsqu'une action en justice, un audit officiel ou une enquête est imminente ou en cours, le département Juridique suspendra l'ensemble des procédures normales de destruction de documents de Tenneco tant que l'ensemble des documents concernant cette action en justice, cet audit ou cette enquête n'auront pas été identifiés, séparés et préservés comme l'impose la loi.

Sécurité et confidentialité des données

PRINCIPE : *Nous respectons la confidentialité et nous protégeons les données personnelles des membres de l'entreprise, des clients, des fournisseurs et des autres partenaires métier.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Notre mission est de collecter, traiter, stocker et diffuser des données personnelles à des fins strictement professionnelles, conformément à la politique de l'entreprise et à l'ensemble des lois en vigueur concernant la confidentialité et la protection des données. Les membres de l'entreprise travaillant avec des informations personnelles et individuelles ou ayant accès à des informations personnelles détenues par l'entreprise se doivent de bien connaître les lois et les politiques de l'entreprise applicables et d'adopter toutes les mesures nécessaires pour les protéger. Vous ne devez en aucun cas échanger ces informations sans autorisation ou les utiliser selon des modalités susceptibles de violer les lois ou les politiques de l'entreprise applicables en matière de confidentialité et de protection des données.

INTÉGRITÉ

Être honnête, objectif et sans compromis sur l'éthique.

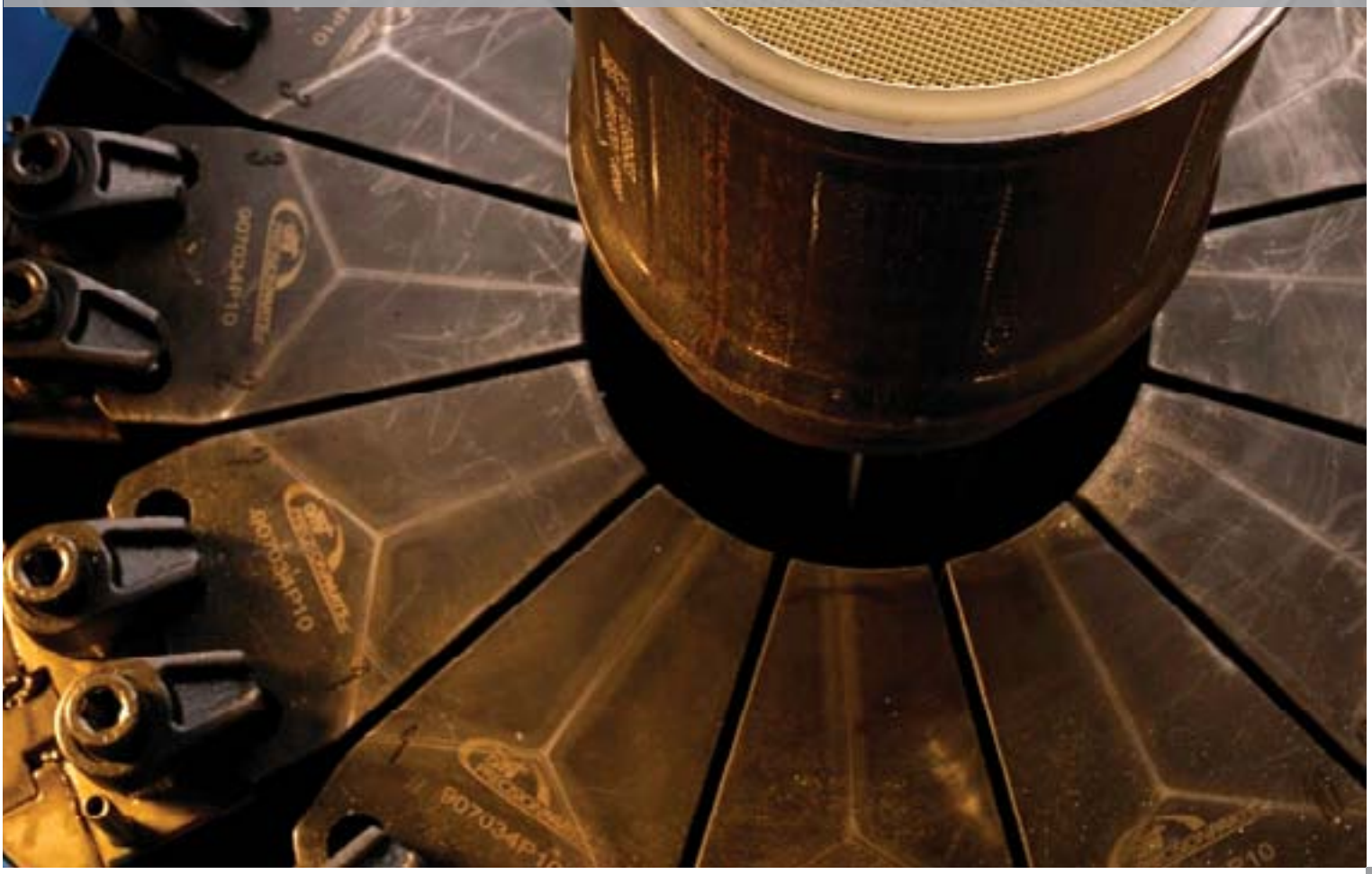

Agir en fonction des meilleurs intérêts de Tenneco

Conflits d'intérêt

PRINCIPE : *Nous devons éviter toute situation conduisant à un conflit d'intérêt ou susceptible d'apparaître comme un conflit d'intérêt.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Le conflit d'intérêt apparaît lorsque vos activités ou vos intérêts personnels interfèrent ou semblent interférer, avec votre jugement, votre loyauté ou vos responsabilités au sein de Tenneco. Il s'agit notamment de situations dans lesquelles un conflit peut survenir de manière indirecte, consécutivement aux activités ou aux intérêts personnels d'une personne avec laquelle vous avez une relation personnelle, ou d'une organisation ou d'une entreprise en lien avec vous-même ou cette personne. Si votre fonction est intégrée à la gestion mondiale de la chaîne logistique, vous devez être tout particulièrement précautionneux à garantir une loyauté totale à Tenneco et protéger la réputation d'intégrité de l'entreprise.

S'il est difficile de répertorier l'ensemble des situations susceptibles d'entraîner un conflit d'intérêt — ou l'apparence d'un conflit d'intérêt —, il est cependant possible d'en donner quelques exemples :

- **Possibilité d'obtenir un avantage ou un gain personnel en lien avec l'activité :** Effectuer des transactions professionnelles avec un membre de la famille ou du ménage, ou un ami personnel, ou avec une entreprise ou une organisation dont vous assurez la direction, dont ils sont propriétaires ou qu'ils contribuent à diriger ;
- **Relations familiales ou personnelles proches :** Superviser ou être supervisé par un membre de la famille, ou du ménage, ou par un ami personnel proche ;
- **Travailler avec des clients, des fournisseurs, des partenaires commerciaux ou des concurrents :** Effectuer des interventions à l'extérieur de l'entreprise (y compris à titre de consultant ou de conseiller) pour un client, un fournisseur, un partenaire commercial ou un concurrent ;
- **Autres missions effectuées à l'extérieur de l'entreprise :** Effectuer des prestations de services pour d'autres parties (notamment des prestations en tant que membre d'un conseil de direction ou en tant que consultant ou conseiller indépendant) susceptibles d'interférer avec vos fonctions et responsabilités au sein de Tenneco ;

CONSEILS PRATIQUES

Pour garantir que vos activités, vos intérêts et vos relations n'aient aucune influence effective ou apparente sur votre fonction chez Tenneco :

- **ÉVITEZ** tout intérêt ou activité susceptible d'influer sur votre objectivité dans votre fonction.
- **ÉVITEZ** toute situation dans laquelle vous, des membres de votre famille ou de votre ménage, ou vos amis personnels pourraient recevoir des avantages personnels inappropriés du fait de votre position dans l'entreprise.
- **N'ACCEPTEZ** aucun travail ou ne procédez à aucun investissement interférant de manière effective ou apparente avec votre fonction chez Tenneco et vos responsabilités.
- **N'UTILISEZ** en aucun cas le temps passé chez Tenneco et les ressources disponibles dans l'entreprise pour des raisons personnelles ou des interventions professionnelles extérieures à l'entreprise.

- **Investissements :** Intérêts ou investissements financiers chez un client, un fournisseur, un partenaire commercial ou un concurrent ; et
- **Cadeaux :** Accepter des cadeaux ou des faveurs susceptibles d'influer effectivement ou en apparence sur vos décisions métier, y compris des cadeaux et autres faveurs offerts sous condition (c'est-à-dire un échange de bons procédés).

Q&R

Q : L'un de nos clients m'a demandé si je pourrais intervenir comme consultant pour son entreprise sur mon temps personnel. Je peux travailler la nuit et le week-end, et je suis payé à l'heure. Puis-je accepter l'offre si le projet n'est pas lié à mon travail chez Tenneco ? Si moi-même je ne peux pas intervenir, puis-je proposer à l'amie de mon fils de faire ce travail ? Elle est compétente.

R : Tout d'abord, lorsque vous êtes employé chez Tenneco, vous ne pouvez pas accepter un travail chez un client, même s'il n'est pas lié à votre fonction au sein de l'entreprise. Il est également possible que proposer ce travail à l'amie de votre fils ne soit pas approprié. Si vous souhaitez qu'elle obtienne ce travail, vous devez discuter de la situation avec le directeur de la Conformité avant de faire quoi que ce soit.

Avant d'accepter un travail extérieur à l'entreprise, les membres de Tenneco doivent obtenir, au préalable, l'accord du directeur de la Conformité. Vous devez également rapidement informer le directeur de la Conformité de toute relation personnelle ou mission professionnelle extérieure à l'entreprise, ou de tout intérêt ou activité susceptible d'être considéré comme contradictoire avec vos engagements ou responsabilités chez Tenneco. Le directeur de la Conformité analysera les informations dont vous lui ferez part et vous informera de l'accord éventuel de l'entreprise concernant les activités, l'emploi ou l'intérêt extérieurs en question, et les limitations éventuelles de cet accord.

Vous devez informer le directeur de la Conformité de toute violation de notre politique en matière de conflits d'intérêts.

Les directives et procédures s'appliquant aux membres non employés du Conseil d'Administration de Tenneco sont définies par les Principes de Gouvernance de Tenneco et la Politique concernant les parties associées.

Opportunités pour l'entreprise

PRINCIPE : *Nous ne devons en aucun cas nous approprier des opportunités appartenant de plein droit à l'entreprise.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Chacun de nous a l'obligation de défendre les intérêts professionnels légitimes de l'entreprise lorsque l'éventualité de le faire se présente. Pour cette raison, les membres de Tenneco ne doivent en aucun cas :

- Participer à des transactions professionnelles, procéder à un investissement, tirer parti de toute autre opportunité résultant de sa position au sein de l'entreprise, ou de l'utilisation de biens ou d'informations appartenant à l'entreprise ;
- Entrer en concurrence avec l'entreprise ; ou
- Utiliser des biens, des informations ou une fonction dans l'entreprise à des fins personnelles.

Cadeaux, offres de divertissement, accueil et autres

PRINCIPE : *Nous devons nous assurer que tout cadeau ou avantage que nous offrons ou acceptons est approprié et conforme aux politiques de l'entreprise. Nous devons éviter tout cadeau ou avantage susceptible d'altérer de manière effective ou apparente l'objectivité du destinataire.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Les cadeaux professionnels, et autres faveurs, peuvent créer des difficultés juridiques et éthiques pour Tenneco, en particulier lorsqu'ils sont offerts ou reçus sous condition (c'est-à-dire sous la forme d'un échange de bons procédés) ou peuvent créer un conflit d'intérêt effectif ou apparent. Toutefois, dans certaines situations, des cadeaux, des offres de loisirs et d'accueil modestes peuvent constituer des moyens appropriés pour promouvoir, au sens large, notre bonne volonté commerciale auprès de nos clients, fournisseurs et partenaires commerciaux.

Les membres de l'entreprise ne doivent jamais solliciter aucun cadeau ou avantage, et ne doivent en aucun cas offrir ou accepter de cadeaux sous forme d'espèces ou de prêts liés à des personnes souhaitant ou engageant effectivement des transactions professionnelles avec l'entreprise. En outre, vous ne devez en aucun cas offrir ou accepter quoi que ce soit susceptible d'avoir une influence sur des décisions professionnelles ou d'atteindre à l'intégrité des relations professionnelles. Cette politique concerne l'offre ou la réception de paiements, frais, services, cadeaux, offres d'accueil, voyages, hébergements ou de tout autre avantage ou faveur. Quel que soit le destinataire, nous ne souhaitons en aucun cas créer un sentiment d'obligation ou influencer de manière inappropriée le jugement du destinataire.

Lorsque vous offrez et acceptez des cadeaux d'entreprise et d'autres attentions, il est essentiel de consulter le présent Code de conduite et les autres politiques en vigueur et de toujours faire appel à votre bon sens. Nous devons également nous assurer que nos pratiques dans ce domaine sont raisonnables et conformes aux lois ou coutumes locales plus restrictives. En outre, toute personne agissant pour le compte de Tenneco doit dûment noter et informer l'entreprise de tout cadeau ou avantage offert à autrui ou reçu. L'approbation de l'encadrement est requise pour pouvoir offrir ou accepter des cadeaux ou d'autres avantages d'une valeur supérieure à la valeur nominale.

Sauf exceptions limitées, les cadeaux aux employés seront pratiquement toujours considérés par les services fiscaux comme une rémunération. Si vous recevez des cadeaux, contactez votre responsable des Ressources humaines.

CONSEILS PRATIQUES

À titre de principe général, vous pouvez offrir ou accepter des cadeaux, des divertissements et des prestations d'accueil, s'ils sont :

- Peu fréquents et modestes en termes de valeur ;
- Directement relatifs au renforcement des relations avec des clients ou des fournisseurs ;
- Conformes aux pratiques courantes dans le secteur d'activité et le pays concerné ;
- Non sollicités ;
- En aucun cas en espèces ou en équivalent d'espèces, notamment sous forme de coupons ou de certificats permettant de bénéficier de cadeaux ;
- Non liés à une transaction commerciale ou à un contrat potentiel ;
- Conformes à l'ensemble des lois et des politiques en vigueur qui s'appliquent au donateur, au destinataire ou aux deux ; et
- Signalés conformément aux politiques de l'entreprise sur la page https://tenneco.ethicspointvp.com/custom/tenneco/gifts_fcpa/form_data.asp.

En outre, les cadeaux offerts à des tiers peuvent avoir des conséquences fiscales. Avant de remettre un cadeau à un tiers, contactez les services des impôts de Lake Forest.

Vous ne devez en aucun cas offrir ou accepter quoi que ce soit pouvant compromettre l'intégrité de nos relations commerciales, notamment des cadeaux, des divertissements, des offres d'accueil ou des faveurs, s'ils sont :

- D'une valeur financière significative ;
- Destinés à influencer de manière inappropriée des décisions professionnelles ou pouvant être considérés comme une tentative de corruption, une récompense ou exerçant une influence inappropriée ;
- Nuisibles pour l'entreprise ou susceptibles de créer une impression négative de l'entreprise ;
- À l'avantage exclusif d'un membre de votre famille ou d'un ami ; ou
- Contraires à la loi ou interdits par la politique de l'entreprise de l'autre partie concernant les cadeaux.

De même, pour assurer la conformité aux lois en vigueur, aucun cadeau, article de valeur ou autre avantage ne doit être offert à une personnalité officielle ou à des employés des instances gouvernementales sans respecter les pratiques et procédures décrites dans le Manuel de Politique de conformité. La section du présent Code de conduite intitulée « Faire notre métier avec honnêteté » comporte des restrictions supplémentaires sur le don ou la mise à disposition de cadeaux et d'autres avantages à des personnes et des organisations avec lesquelles nous sommes en transaction professionnelle, notamment les personnalités officielles et les employés d'instances gouvernementales, ce qui pourrait être perçu comme une forme de corruption.

En cas de questions ou de doutes sur nos politiques concernant les dons ou la réception de cadeaux, de divertissements ou d'autres avantages ou faveurs, n'hésitez pas à en discuter avec votre manager ou avec le directeur de la Conformité.

Q&R

Q : Je suis basé en Europe et l'un de nos meilleurs fournisseurs m'a offert récemment un beau vêtement de sport, celui de l'une de mes équipes préférées. Il est magnifique, mais je pense qu'il coûte autour de 100 euros. Cette personne m'a également demandé de suivre la saison sportive avec elle dans la suite de luxe de l'entreprise du fournisseur. Je suis au courant que notre politique me permet d'accepter des cadeaux d'une valeur non excessive, mais que dois-je faire ?

R : Selon notre politique, vous pouvez accepter des cadeaux occasionnels d'une valeur nominale correspondant à celle d'articles promotionnels tels que des stylos, des blocs-notes et des calendriers. À titre de principe général, sur beaucoup de nos sites, les employés de Tenneco peuvent accepter des cadeaux ne dépassant pas une valeur de 60 euros. Dans ce cas, vous devez obtenir l'approbation de votre manager avant d'accepter l'un ou l'autre de ces cadeaux.

Faire notre métier avec honnêteté

Corruption, pots-de-vin et blanchiment d'argent

PRINCIPE : *La politique de Tenneco est stricte et précise : nous n'accepterons, ni directement, ni indirectement, aucune activité de corruption pour obtenir ou protéger une affaire ou pour obtenir un avantage commercial.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Tenneco s'engage à exercer son activité avec intégrité. Aucun objectif ou aucune opportunité commerciale, quelle que soit son importance ou son intérêt lucratif potentiel, ne doit être obtenu au prix de notre responsabilité légale, de sanctions financières ou du sacrifice de notre réputation ou de la confiance des différentes parties prenantes de l'entreprise. Nous devons éviter tout comportement pouvant être perçu comme une forme de corruption. La corruption apparaît lorsqu'un objet ou une prestation de valeur est offert(e) dans le but d'altérer, directement ou indirectement, le jugement du destinataire, ou pour obtenir ou protéger une affaire, ou obtenir un traitement favorable. La corruption peut prendre la forme d'argent, ou de cadeaux, de voyages, de missions ou de faveurs, soit à l'avantage des personnes avec lesquelles nous travaillons ou pour les membres de leur famille ou leurs amis.

Notre politique anticorruption concerne l'ensemble des transactions menées dans le monde et tous les aspects de nos activités, y compris les transactions commerciales entre des parties privées, et l'ensemble des transactions avec des gouvernements, des personnalités officielles et des employés des organismes publics. Elle s'applique même si ces paiements peuvent être très couramment acceptés – et même attendus – dans le pays concerné. Tous les membres de Tenneco et tous ceux qui travaillent avec eux ou pour le compte de Tenneco sont tenus de respecter cette politique.

Q&R

Q : Je sais que certaines lois autorisent le paiement de petits montants en espèces pour des personnalités officielles gouvernementales de rang modeste, ce qui permet d'accélérer certaines opérations administratives courantes. Pouvons-nous procéder à ce type de paiement chez Tenneco ?

R : Non. Les types de paiement que vous décrivez, auxquels on se réfère parfois en les nommant « paiements facilitateurs », sont interdits dans le cadre des politiques de Tenneco, mais aussi dans le cadre de nombreuses lois qui s'appliquent à Tenneco (y compris la loi anticorruption britannique – Bribery Act). Tenneco ne fait aucune distinction entre la corruption et les paiements facilitateurs.

Les lois de nombreux pays interdisent la corruption sous toutes ses formes, en plaçant hors la loi une entreprise pratiquant ou acceptant la corruption ou autorisant quiconque à pratiquer ou accepter la corruption pour son compte. Nous nous devons d'appliquer les lois anticorruption dans les pays où nous exerçons notre activité. Nous devons en particulier respecter la loi FCPA américaine (Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique Bribery Act 2010, ces deux lois s'appliquant à nos activités dans le monde entier. Nombre de ces lois nous imposent également de maintenir un système de contrôle de comptabilité interne et de conserver des dossiers exacts des transactions et des actifs de Tenneco. Toute violation de ces lois peut induire des condamnations sévères pour l'entreprise et pour les individus responsables de Tenneco, ces peines incluant des amendes et des poursuites criminelles significatives.

Nous devons porter une attention toute particulière à nos transactions avec des personnalités officielles et des employés des instances gouvernementales. Cette attitude concerne également nos transactions avec des responsables et des employés d'entreprises publiques. Pour cette raison, avant d'offrir un cadeau ou tout objet de valeur à une personnalité officielle ou un employé des instances gouvernementales, contactez le département Juridique pour vérifier si le bénéficiaire est considéré comme une « personnalité officielle des instances gouvernementales » et obtenir l'approbation du département Juridique avant d'agir.

Dans le cadre des lois anticorruption, la responsabilité de Tenneco peut être engagée en cas de paiements inappropriés effectués par nos agents et ceux qui travaillent avec ou pour le compte de Tenneco. Nous devons être extrêmement attentifs dans le choix de nos distributeurs, agents, partenaires de co-entreprise et autres prestataires de services. Nous devons également être très soigneux dans l'évaluation de la justification et de la transparence des frais et dépenses facturés par nos agents, distributeurs et autres parties prenantes agissant pour notre compte, pour nous assurer qu'ils n'entrent pas dans des activités de corruption en notre nom ou pour notre compte. Nous devons être particulièrement vigilants à certains signaux d'alerte, notamment dans le cas de commissions excessives, de voyages ou de divertissements somptuaires, ou d'indemnités ou de dépenses inaccoutumées ou dissimulées, ou de

Q&R

Q : Nous devons embaucher une personne pour développer nos ventes sur l'un de nos pays cible, puisque nous ne disposons de personne dans ce pays pour remplir cette mission. L'un de mes contacts m'a donné le nom de quelqu'un qui travaille dans ce pays pour un certain nombre d'entreprises, avec une rémunération sous forme de commission. Il semble que cette personne possède un vaste carnet d'adresses. Puis-je la contacter et lui confier cette mission ?

R : Pas encore. Étant donné les enjeux, vous devez d'abord contacter le département Juridique pour coordonner la vérification préalable appropriée avant d'entamer une transaction quelconque avec toute personne susceptible de travailler pour le compte de Tenneco, et avant d'approuver un contrat quelconque.

CONSEILS PRATIQUES

Pour assurer notre conformité avec les lois et politiques anticorruption, y compris la loi américaine FCPA et la loi britannique Bribery Act :

- **N'OFFREZ** ou n'acceptez en aucun cas une quelconque activité de corruption ou ne permettez jamais à quiconque d'entrer dans des activités de corruption ou de bénéficier d'activités de corruption pour notre compte.
- **CONTACTEZ** le département Juridique pour avis et approbation avant d'accepter d'engager un agent ou un représentant agissant au nom de Tenneco et soyez attentif dans l'analyse de leurs frais et dépenses.
- **N'EFFECTUEZ** en aucun cas de saisies erronées ou frauduleuses dans les fichiers de Tenneco et n'effectuez aucun paiement pour le compte de l'entreprise sans documentation associée adéquate.
- **NOTIFIEZ** toute violation de la présente politique, notamment des violations des politiques de gestion financière et de comptabilité de Tenneco, au département Juridique et au Directeur chargé de l'Audit interne.

contributions politiques ou caritatives. Avant de signer tout contrat avec un agent ou un distributeur, vous devez avant tout contacter le département Juridique pour coordonner une vérification préalable et appropriée et obtenir l'approbation de ce département.

Nous devons également nous prémunir de manière active contre l'utilisation de nos produits et services à des fins de blanchiment d'argent. Le blanchiment d'argent consiste à transférer les produits d'une activité criminelle au travers des systèmes financiers d'une entreprise pour masquer leur origine criminelle.

Achat de titres

PRINCIPE : *Vous ne pouvez acheter ou vendre – ou aider quiconque à acheter ou vendre – des titres de Tenneco ou de toute autre entreprise si vous disposez d'informations privilégiées concernant l'entreprise, obtenues alors que vous vous trouvez chez Tenneco.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Alors que vous travaillez chez Tenneco, il est possible que vous vous trouviez en présence d'informations non publiques et pertinentes, que nous considérons comme des « informations privilégiées ». Une information est pertinente dans le sens où elle peut influencer la décision d'une personne pour acheter, vendre ou conserver des titres. Elle n'est pas publique si elle n'a pas encore été divulguée largement vers le public des investisseurs. Les informations privilégiées peuvent concerner l'entreprise ou concerner une autre entreprise, par exemple un fournisseur ou un client de Tenneco, ou toute autre organisation avec laquelle Tenneco a engagé ou est en train de négocier une affaire ou une relation contractuelle.

À titre d'exemples courants d'informations privilégiées pertinentes figurent :

- Les prévisions ou les résultats financiers, notamment les chiffres d'affaires, les bénéfices ou les pertes ;
- Le développement de nouveaux produits et services ;
- Des changements significatifs dans les niveaux d'exploitation ;
- Le gain ou la perte d'un client ou d'un fournisseur important ;
- Les rachats, les transferts ou les fusions potentiels ;
- Des changements significatifs de positionnement vis-à-vis de la concurrence ;
- Des changements majeurs dans les équipes de management ;

CONSEILS PRATIQUES

Pour éviter toute violation en matière de règles d'achat et de vente privilégiés de titres :

- **N'EFFECTUEZ** aucun achat ou vente de titres en vous basant sur des informations obtenues alors que vous vous trouvez chez Tenneco et susceptibles d'être considérées comme des informations privilégiées, qui n'ont donc pas été diffusées auprès du public.
- **ASSUREZ-VOUS** que les informations confidentielles ne sont divulguées qu'à des personnes (y compris vos collègues) qui ont une raison professionnelle de disposer de ces informations.
- **NOTIFIEZ** au département Juridique ou au directeur de la Conformité si vous apprenez ou suspectez que d'autres personnes effectuent des transactions sur des titres sur la base d'informations privilégiées.

- Des développements concernant des actions en justice ou des enquêtes menées par des organismes gouvernementaux ; et
- Des transactions majeures.

L'achat ou la vente de titres Tenneco, ou de toute autre entreprise, sur la base d'informations privilégiées, que ce soit à titre personnel ou pour le compte d'autres personnes, est contraire à la loi et interdit chez Tenneco. Il est également contraire à la loi et à la politique de l'entreprise de communiquer ou de transmettre à titre de « conseil » des informations privilégiées à quiconque (y compris à un membre de la famille ou à un ami) susceptible d'utiliser ces informations pour une transaction. De manière similaire, vous ne pouvez conseiller à personne d'acheter ou de vendre des titres de l'entreprise à laquelle ces informations sont relatives. Ces règles s'appliquent aux transactions concernant tous les types de titres, y compris les actions ordinaires et les titres dérivés, notamment les options d'achat et de vente (call et put). Si vous n'êtes pas certain que les informations ont été diffusées auprès du public, n'effectuez aucune transaction. D'une manière générale, si vous disposez d'informations privilégiées concernant Tenneco, attendez au moins le troisième jour ouvré après la diffusion d'un communiqué de presse de Tenneco divulguant cette information avant d'acheter ou de vendre des titres Tenneco.

D'autres restrictions concernant les transactions sur des titres s'appliquent à l'ensemble des dirigeants et des administrateurs de Tenneco, ainsi qu'à certains employés ayant accès à des informations privilégiées (y compris les résultats financiers) avant leur diffusion publique. Ces restrictions incluent des périodes de « black out » au cours desquelles les directeurs et administrateurs de Tenneco et les employés cités ne peuvent effectuer de transactions sans l'approbation préalable du département Juridique. En outre, en l'absence d'approbation préalable du département Juridique, les directeurs et administrateurs de Tenneco, ainsi que les employés cités, ne peuvent acheter sur marge de titres Tenneco, effectuer des transactions à court terme sur des titres Tenneco, ou procéder à des transactions de protection concernant les risques et les avantages de la possession de titres Tenneco, y compris des options d'achat ou de vente, des opérations sous forme d'obligations et autres titres dérivés. Le département Juridique vous informera si vous entrez dans le cadre de ces restrictions supplémentaires.

Q&R

Q : L'un de mes clients m'a informé que son entreprise est en train de procéder à un rachat important, mais cette opération n'a pas été annoncée publiquement. Puis-je informer une amie qu'elle pourrait acheter des actions de cette entreprise dans la mesure où je ne lui parle pas du rachat potentiel ?

R : Non. Votre client vous a transmis des informations privilégiées. Vous ne pouvez pas effectuer de transaction d'achat et de vente de cette entreprise avant les trois jours ouvrés suivant la diffusion publique de ces informations. En outre, vous ne pouvez conseiller à personne d'autre d'acheter des actions de cette entreprise. Peu importe que vous disiez ou non à votre amie les raisons pour lesquelles vous pensez qu'elle doit acheter ces actions. Votre action consiste à exploiter des informations privilégiées pour elle, ce qui est illégal et contraire à la politique de Tenneco.

TRANSPARENCE

Soulever les problèmes ; être franc et ouvert.

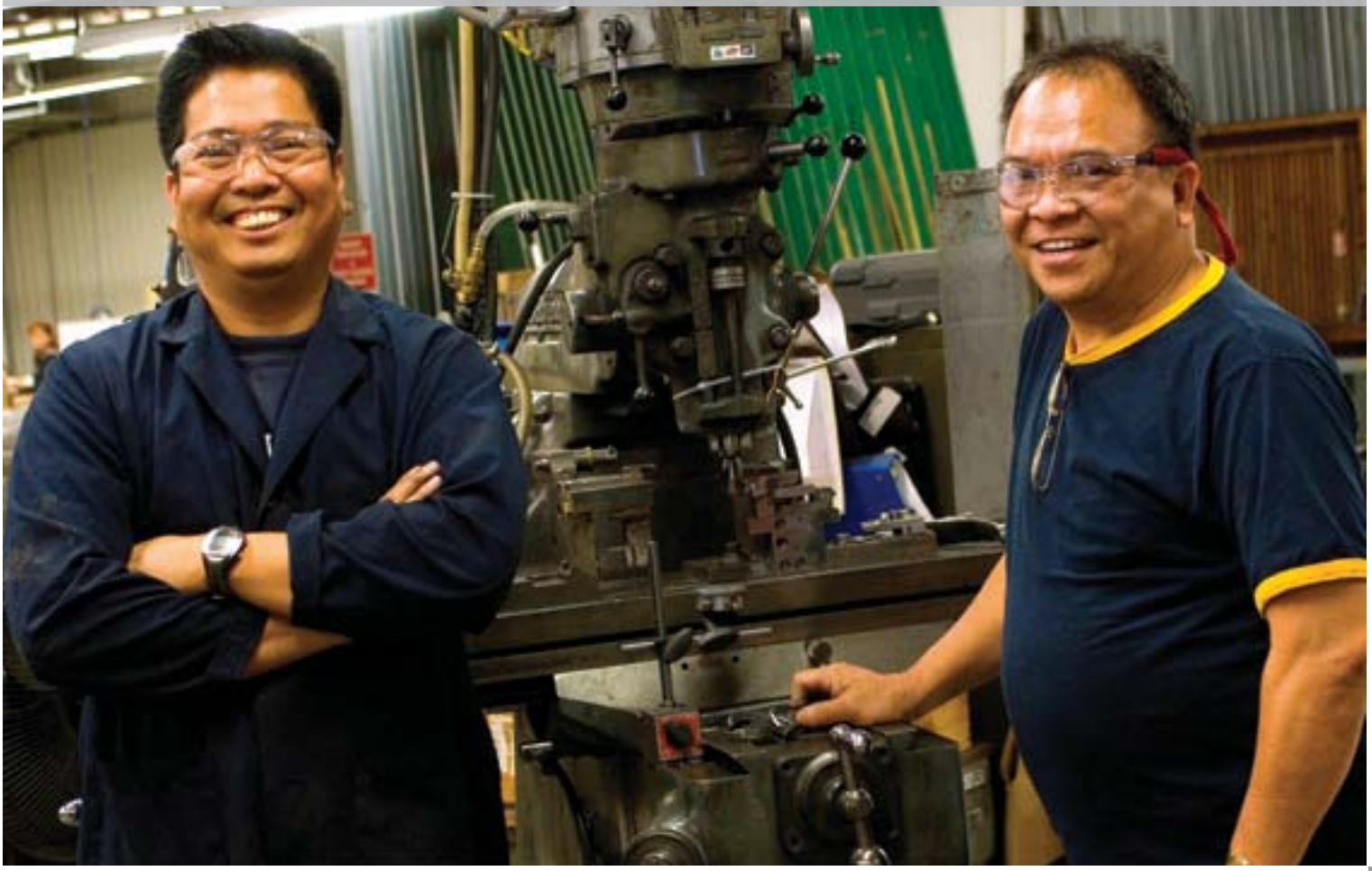

Exercer une concurrence loyale

Relations avec les clients, les fournisseurs et les concurrents

PRINCIPE : *Nous engageons des relations loyales et honnêtes avec nos collègues, nos clients, nos fournisseurs et nos concurrents.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Tenneco ne s'engage dans une concurrence qu'en termes de qualité, de tarifs des biens et services proposés et de réputation. Nous n'engageons de transactions qu'exclusivement sur la base du mérite, en ayant à cœur d'assurer le meilleur intérêt pour notre entreprise. Notre succès s'appuie sur la satisfaction des besoins de nos clients et sur notre capacité à surclasser nos concurrents en toute légalité. Nous ne devons en aucun cas faire des déclarations fausses ou mensongères concernant nos concurrents – ou leurs produits ou services – en privilégiant toujours les avantages liés à un partenariat avec Tenneco.

Nous devons en toute circonstance éviter de tirer un avantage déloyal des autres par la manipulation, la dissimulation, l'usage abusif d'informations confidentielles, la déformation de faits réels ou toute autre forme de transaction déloyale. Nous ne devons obtenir des informations sur la concurrence que par des moyens légaux et éthiques et par le biais de sources publiquement disponibles. Nous ne devons jamais déformer notre image de nous-mêmes ou celle de l'entreprise ou utiliser des moyens trompeurs pour collecter des informations au profit de Tenneco.

Activités limitant la concurrence

PRINCIPE : *Tenneco considère la concurrence libre et loyale comme essentielle. Nous exerçons la concurrence de manière éthique et appliquons l'ensemble de la réglementation applicable en matière de concurrence, notamment les lois antitrust américaines qui concernent l'ensemble de nos activités dans le monde.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

La plupart des pays ont mis en place une réglementation étendue, conçue pour encourager et protéger la concurrence libre et loyale. Bien que l'esprit de cette réglementation soit simple, elle peut s'avérer plutôt complexe. Tenneco s'engage à respecter l'esprit et la lettre de ces réglementations, les conséquences d'une action contraire pouvant être graves pour l'ensemble de notre entreprise.

La réglementation antitrust et de protection de la concurrence interdit toute pratique susceptible de limiter illégalement la concurrence ou de restreindre illégalement les opportunités bénéficiant à un concurrent. Ces dispositions concernent notamment les accords ou les ententes formelles ou informelles avec des concurrents, et visant à :

- Fixer les tarifs, les stratégies de tarification ou les conditions générales de vente ;
- Assurer la répartition de marchés, de clients ou de territoires ;
- Limiter la production ;
- Truquer un processus d'appel d'offres ; ou
- Boycotter un client, un fournisseur ou tout autre partenaire commercial.

Q&R

Q : L'une de nos nouveaux embauchés a travaillé pour un concurrent. Quel type d'information peut-elle partager avec moi ?

R : Vous ne devez en aucun cas lui demander d'informations confidentielles ou spécifiques concernant son ex-employeur, ou provenant de cet employeur. Elle n'a pas à partager ce type d'information avec vous.

Pour éviter toute violation involontaire des lois antitrust et de protection de la concurrence, contactez le département Juridique pour bénéficier de conseils avant tout contact avec un concurrent ou tout contrat avec un concurrent et n'engagez jamais avec un concurrent de discussions englobant des informations ou des stratégies concernant la concurrence.

Les lois de protection de la concurrence assurent également la régulation des relations de Tenneco avec ses fournisseurs, clients, revendeurs et distributeurs. Cette réglementation peut concerner les tarifs, les conditions générales de vente, les concessions exclusives ou les distributeurs, les restrictions concernant la représentation de produits concurrents, les restrictions concernant l'utilisation ou la revente de nos produits par un client, la clôture des relations et nombre d'autres pratiques. Il est important de ne pas s'engager avec ces parties dans des activités susceptibles d'écarter la concurrence de manière déloyale, et nous devons avoir une attention toute particulière lorsque Tenneco bénéficie de parts de marché importantes concernant un produit particulier ou une implantation géographique spécifique. À titre d'exemple, nous ne pouvons pas lier l'achat d'un produit par un client à l'achat d'un autre produit, ou imposer à des fournisseurs d'acheter nos produits pour protéger nos activités. Vous devez consulter le département Juridique avant d'envisager une entente quelconque avec un client, dans le cas où cette situation limiterait leur liberté d'utilisation ou de revente de l'un de nos produits.

L'entreprise souhaite que les membres des équipes marketing, commerciales, achats, et fusion et acquisition possèdent une connaissance élémentaire des faits constituant une violation des réglementations antitrust et de protection de la concurrence, afin d'éviter d'engager quelque action que ce soit susceptible d'apparaître comme une violation de cette réglementation. Consultez le département Juridique si vous avez des questions concernant des pratiques commerciales spécifiques.

CONSEILS PRATIQUES

Pour aider l'entreprise à répondre à ses engagements en matière de concurrence libre et loyale :

- **NE** discutez en aucun cas avec des concurrents de tarifs, de stratégies de tarification, de planification de produit, de niveaux de production, de clients, de territoires, de marketing ou de conditions générales de vente, ou de toute autre information relative à la concurrence.
- **CONSULTEZ** le département Juridique avant tout contact avec un concurrent et avant tout échange d'informations avec un concurrent.
- **CONSULTEZ** le département Juridique par anticipation si vous avez une incertitude concernant la légalité d'un tarif ou d'un plan marketing proposé.

Toute défaillance dans l'application des réglementations antitrust et de protection de la concurrence peut induire des peines sévères pour l'entreprise et pour les personnes responsables, notamment des amendes et des poursuites judiciaires significatives.

Les accords susceptibles de limiter ou de restreindre illégalement la concurrence sont illicites, même lorsque les parties concernées n'ont pas signé un document écrit. Dans le cas où les concurrents choisiraient de s'engager sciemment dans une démarche commune pour une action anti-concurrence, il y a suspicion de violation de la réglementation antitrust et de protection de la concurrence. En tant que membre de Tenneco, gardez à l'esprit que la meilleure approche consiste à éviter toute forme de communication ou d'activité anticoncurrentielle et, si possible, d'éviter toute communication avec les concurrents.

Q&R

Q : J'ai été invité à participer à la réunion d'une organisation professionnelle la semaine prochaine. À l'évidence, nombre de concurrents y assisteront aussi. Est-ce que je peux participer à cette réunion ?

R : Peut-être. L'objet d'une réunion d'une association professionnelle consiste à organiser l'interaction avec les concurrents, et par conséquent, il est préférable de commencer par contacter le département Juridique pour demander conseil. Si vous participez à une réunion d'une association professionnelle, vous ne devez en aucun cas discuter de prix, de coûts, de ventes, de profits, de parts de marché ou d'autres sujets relatifs à la concurrence, même lors d'échanges informels ou personnels. Si ces sujets sont évoqués lors d'une discussion, interrompez la discussion immédiatement et quittez la réunion ou le groupe de manière ostentatoire. Vous devez également en informer le plus rapidement possible le département Juridique.

L'entreprise souhaite que vous informiez le département Juridique ou le directeur chargé de la Conformité de toute activité de collègues ou concurrents susceptible d'apparaître comme contraire à la réglementation antitrust et de protection de la concurrence. De même, vous devez contacter le département Juridique si vous avez des questions concernant la conformité à la réglementation antitrust et de protection de la concurrence.

Publicité d'entreprise

PRINCIPE : *Notre publicité d'entreprise doit être honnête et loyale. Notre réputation en dépend.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Les actions marketing et publicitaires de Tenneco doivent être honnêtes et précises et ne doivent jamais prêter à confusion. La publicité doit éviter les sujets controversés ou tout autre stéréotype injurieux, et ne doit en aucun entrer dans le cadre d'un soutien lié à des programmes de télévision, de radio, ou autre, susceptibles d'embarrasser nos clients. Nos actions en matière de publicité et de marketing ne doivent en aucun cas enfreindre les droits concernant les marques ou les slogans d'autres entreprises, ou tenter d'engager des transactions fondées sur la clientèle d'autres produits. Toutes les publicités doivent être vérifiées par le département Communication et le département Juridique avant leur diffusion.

CONSEILS PRATIQUES

Pour assurer une éthique irréprochable dans nos décisions d'achat :

- **MAINTENEZ** un niveau d'intégrité professionnelle irréprochable et assurez-vous de n'entrer dans aucun conflit d'intérêt effectif ou apparent.
- **CHOISISSEZ** des fournisseurs professionnels de haute qualité, avec lesquels Tenneco pourra être fier de mener les transactions, et bénéficiant d'un historique prouvé de conformité dans le cadre de l'ensemble des lois applicables et des pratiques acceptables dans le secteur concerné.
- **INFORMEZ** le superviseur responsable ou le directeur chargé de la Conformité de toute violation éventuelle des principes de gestion de la chaîne logistique mondiale.

Gestion de la chaîne logistique mondiale

PRINCIPE : *Nous devons maintenir une éthique irréprochable dans nos décisions d'achat.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Les membres de Tenneco concernés par l'achat de biens et de services doivent accorder une attention toute particulière à garantir leur intégrité professionnelle dans les relations avec des fournisseurs agréés de Tenneco. En accomplissant notre mission avec intégrité, nous contribuons à bâtir de bonnes relations avec les fournisseurs et à préserver les avantages d'une concurrence saine.

Les membres des services concernés par la gestion de la chaîne logistique mondiale doivent s'efforcer d'obtenir la valeur la plus favorable pour Tenneco au travers d'appels d'offres et/ou de négociations effectivement concurrentielles avec les fournisseurs. Les actions d'approvisionnement doivent maximiser l'effet de levier d'achat de Tenneco par le respect total de contrat d'achat faisant appel à différents sites.

Si vous suspectez ou que vous recueillez des informations concernant une violation éventuelle des principes d'approvisionnement de Tenneco, vous devez en informer votre responsable ou le directeur chargé de la Conformité.

Respecter nos obligations en matière de commerce international

Exportations, importations, embargos commerciaux et boycotts économiques

PRINCIPE : *Les activités de Tenneco dans le monde imposent la conformité aux réglementations commerciales internationales. Les membres de Tenneco opérant dans le monde entier, mais aussi nos partenaires de co-entreprise, nos agents, distributeurs et autres représentants, doivent comprendre et appliquer les lois et politiques applicables destinées à réguler les échanges de biens, de services et de technologie au-delà des frontières nationales.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Nous devons considérer de nombreux facteurs pour déterminer si un produit, une technologie ou un service peut être exporté, ainsi que les restrictions susceptibles de s'appliquer, notamment concernant la nature de l'article concerné, la manière dont il peut être utilisé, le pays de destination et l'utilisateur ou l'utilisation finale.

Les restrictions à l'exportation concernent l'exportation de biens et de services, ainsi que les licences de logiciels et le transfert de technologie quelle que soit leur forme, notamment des plans, des concepts, des formations, des conseils et de l'assistance technique. Ces restrictions sont susceptibles de s'appliquer lorsque nous mettons à disposition des données techniques au-delà des frontières nationales grâce au réseau Internet ou par courrier électronique. Elles s'appliquent également au transfert d'informations ou de produits vers les sites de Tenneco implantés dans différents pays, et concernant les transferts de biens ou d'informations à l'intérieur d'un pays auprès d'une personne à partir d'un pays différent du pays d'origine du bien concerné. Ces restrictions s'appliquent également à des produits fabriqués hors d'un pays, mais utilisant la technologie de ce pays ou contenant des pièces ou des composants provenant de ce pays. Dans certaines circonstances, il peut y avoir obligation d'appliquer une licence obtenue auprès des autorités de tutelle concernées avant de pouvoir exporter un article.

Nous avons pour obligation de constituer et maintenir des fichiers complets et exacts de nos transactions internationales pour pouvoir démontrer la conformité de l'ensemble de nos activités. L'exportation de biens, de technologies ou de services sans une approbation appropriée de l'administration publique peut avoir pour conséquence la perte du droit d'exportation ainsi que des condamnations civiles et pénales.

Nous devons également respecter l'ensemble des lois et réglementations régissant nos pratiques d'importation. Les transferts internationaux de produits et de documentation de Tenneco nécessitent une classification adéquate, une documentation pour les douanes, une identification du pays d'origine et des déclarations de valeur appropriées. Les membres de l'équipe concernée par les opérations d'importation doivent être informés de nos politiques en matière de conformité avec la réglementation des douanes et s'assurer de documenter de manière correcte toutes les transactions dans lesquelles nous sommes engagés.

En tant qu'entreprise américaine, Tenneco est soumise à l'interdiction de transactions internationales impliquant certains pays, institutions, personnes et produits entrant dans le champ de restrictions. Du fait du changement dans le temps de la liste des pays, des institutions, des personnes et des produits entrant dans le champ de restrictions, vous devez vous adresser au département Juridique pour disposer d'une liste mise à jour lorsque vous êtes concerné

CONSEILS PRATIQUES

Pour assurer notre conformité avec la réglementation commerciale internationale en vigueur :

- **ASSUREZ-VOUS** de connaître la réglementation applicable si vous êtes concerné par des programmes englobant des trans actions internationales.
- **TENEZ** à jour des dossiers complets et exacts de vos transactions internationales.
- **RESTEZ** vigilants concernant des transactions susceptibles de constituer une « couverture » pour des ventes interdites par le biais de détournements de biens utilisant le mécanisme d'organisations ou de pays non soumis à restrictions.
- **CONSULTEZ** le département Juridique lorsque vous envisagez une transaction concernant un produit ou une technologie susceptible d'être exportée au-delà des frontières nationales.

par une proposition de transaction dans un pays pour lequel le département Juridique n'aurait pas récemment donné son feu vert.

Vous devez également vous assurer de votre conformité à la réglementation américaine interdisant à Tenneco de participer ou de coopérer à des boycotts économiques illégaux susceptibles d'être engagés par d'autres nations, notamment le boycott d'Israël par la Ligue arabe. Tenneco, ainsi que l'ensemble des membres de l'entreprise à l'échelle mondiale, et l'ensemble de nos partenaires de co-entreprise, agents, distributeurs et autres représentants, ne doivent en aucun cas s'engager dans, ou aider à des boycotts ou à des exclusions de personnes, de groupes ou de pays, en violation de ces lois.

Nous attirons en particulier votre attention sur la possibilité que des dispositions relatives au boycott puissent apparaître dans la rédaction « standard » de nos documents commerciaux, notamment les contrats, les lettres de crédit et les documents d'expédition. Vous pouvez également recevoir des demandes d'informations ou de certification concernant la race, la religion, le sexe, l'origine nationale ou les relations commerciales de nos employés avec Israël ou avec des entreprises appartenant à des listes d'exclusion. Du fait de la complexité de ce domaine juridique, dans le cas où vous identifieriez ou recevriez des expressions ou des demandes relatives à un boycott, informez-en votre manager ou le département Juridique pour adopter une action appropriée, y compris l'information obligatoire des représentants de l'administration publique américaine.

Q&R

Q : Je travaille sur l'un de nos sites américains et j'assure l'assistance technique pour un programme concernant l'un de nos clients situé en Asie. Est-ce que mes échanges de courriers électroniques avec ce client situé en Asie peuvent être considérés comme des exportations ?

R : Oui. Les e-mails contenant des informations sur notre technologie peuvent être considérés comme des exportations. Avant d'envoyer un e-mail contenant des informations techniques à l'extérieur du pays, vous devez consulter un membre du département Juridique.

Participer à des activités politiques et gouvernementales

Activités politiques, contributions politiques et lobbying

PRINCIPE : *Tenneco applique l'ensemble des lois destinées à réglementer sa participation à des activités politiques et gouvernementales. En tant qu'entreprise accordant de la valeur à un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, Tenneco encourage l'ensemble de ses collaborateurs à exercer des activités dans leurs collectivités d'appartenance et à s'engager dans des activités politiques dans leur temps personnel et selon leurs capacités individuelles.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Vous êtes encouragé à voter lors des élections et à participer au processus politique. Ces activités relèvent de votre temps personnel et sont à vos propres frais. Vous ne devez jamais faire mention de votre activité politique personnelle ou laisser entendre qu'elle correspond à celle de Tenneco.

Tenneco applique l'ensemble des lois destinées à réguler les contributions politiques. L'utilisation directe ou indirecte de fonds de l'entreprise, du nom de l'entreprise et des locaux de l'entreprise pour des campagnes ou des activités politiques doit être approuvée par le PDG et le département Juridique, et peut également nécessiter l'approbation du Conseil d'Administration de Tenneco.

Les échanges avec des personnalités officielles publiques et des élus concernant l'activité de Tenneco, y compris les réunions comportant des personnalités officielles du gouvernement ou des membres de leur personnel, doivent être coordonnés avec le Président, le directeur de la Communication mondiale et le département Juridique. Les membres de Tenneco autorisés à interagir avec ces personnalités officielles doivent appliquer l'ensemble des lois en vigueur concernant le lobbying, notamment les exigences de divulgation publique.

CAPACITÉ À RENDRE COMPTE

Accepter la responsabilité.

Mettre en œuvre des dossiers et des processus de reporting exacts

Dossiers commerciaux et financiers

PRINCIPE : *Nous devons nous assurer que les fichiers commerciaux et financiers de Tenneco sont à tout moment exacts et complets.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

L'exactitude et l'exhaustivité des fichiers commerciaux et financiers de Tenneco sont essentielles pour notre crédibilité.

Nous avons l'obligation d'enregistrer de manière exacte l'ensemble des transactions de l'entreprise dans des fichiers commerciaux et financiers d'une manière complète et régulière. L'attente de l'entreprise concernant l'ensemble de ses collaborateurs est qu'ils se conforment aux exigences légales applicables et aux contrôles et procédures internes de l'entreprise. Les membres de l'entreprise concernés par la préparation, le traitement et l'enregistrement des informations financières et d'autres informations de l'entreprise sont responsables de l'exhaustivité et l'exactitude de ce processus. L'ensemble des membres de l'entreprise doivent effectuer des saisies exactes et honnêtes dans tous les rapports de dépenses, feuilles de présence et autres fichiers de l'entreprise.

Nous enregistrons nos informations financières conformément aux principes comptables généralement admis en France. Lorsque les principes comptables généralement admis et les exigences locales diffèrent ou sont contradictoires, conseil doit être demandé auprès du responsable de la comptabilité, chargé de contrôler les comptes.

Outre ce Code général de Conduite, Tenneco a adopté un Code de conduite pour les responsables financiers qui gouverne la conduite professionnelle et éthique de ses responsables, notamment la présentation loyale et exacte des états financiers de l'entreprise.

Du fait du caractère essentiel de l'intégrité de nos livres et fichiers, vous devez immédiatement informer votre manager, le directeur de la Conformité ou le directeur des Audits internes de toute saisie ou enregistrement inexact, faux ou mensonger.

Q&R

Q : J'ai reçu plusieurs factures importantes de l'un de nos fournisseurs. Nous avons vraiment eu de bons résultats ce trimestre, mais si j'enregistre ces factures dans les dépenses maintenant, nous ne réaliserons pas nos objectifs. Puis-je tout simplement attendre et enregistrer les factures au-delà de la fin du trimestre ?

R : Non. Si vous n'enregistrez pas dès maintenant ces factures, pour la période qui les concerne, nos bénéfices seront surévalués. Cette approche est frauduleuse, illégale et vient en contravention des règles de l'entreprise. Nous ne tolérons aucune saisie ou déclaration financières fausses ou mensongères.

CONSEILS PRATIQUES

Pour assurer notre pleine conformité avec les exigences applicables en matière d'émission d'états et de divulgation :

- **NE** procédez en aucun cas – ou n'aidez jamais à procéder – à des saisies inexactes, fausses ou trompeuses dans les livres et fichiers de Tenneco.
- **NE** procédez en aucun cas à des paiements en l'absence d'informations de mise en œuvre et d'approbations appropriées.
- **FAITES** connaître et appliquer les procédures de contrôle interne et de comptabilité de Tenneco, et tout particulièrement si vous participez à la préparation d'états financiers pour l'entreprise.

Divulgations publiques concernant l'entreprise

PRINCIPE : *Les informations divulguées dans les rapports d'activité de Tenneco pour nos actionnaires et d'autres parties prenantes, ou dans d'autres documents déposés par l'entreprise auprès des organismes gouvernementaux, sont réputées exactes, déposées en temps et en heure, et compréhensibles.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

En tant qu'entreprise cotée en bourse, Tenneco a la responsabilité de fournir au public, de manière régulière, des informations complètes et exactes la concernant. Notre PDG et notre directeur financier ont pour obligation de certifier l'exactitude et l'exhaustivité de nos déclarations auprès du public et l'efficacité des contrôles de divulgation et du contrôle interne de l'entreprise sur la réalisation des états financiers. Nous diffusons également des informations concernant notre activité à différents gouvernements et à d'autres parties prenantes dans le monde et nous devons nous assurer que les informations diffusées sont exactes.

L'entreprise peut être amenée ponctuellement à vous demander de fournir les informations nécessaires pour garantir que les rapports diffusés dans le public par Tenneco sont complets, loyaux et compréhensibles. Pour certains membres de Tenneco, la collecte ou la préparation de ces informations peut constituer une partie des responsabilités professionnelles. Dans tous les cas, vous avez pour obligation de fournir rapidement des informations exactes relatives aux exigences de divulgation auprès du public auxquelles est tenue Tenneco.

En outre, si vous aviez connaissance d'un sujet susceptible d'imposer une divulgation dans nos rapports diffusés auprès du public, vous devez le porter au choix à la connaissance du directeur juridique ou du directeur financier de Tenneco. Ces responsables ont été désignés pour assumer la responsabilité de la collecte, de l'évaluation et de la diffusion éventuelle des informations divulguées. Si vous ne considérez pas comme opportun d'informer de cette question l'un de ces directeurs désignés, vous devez en faire part à votre manager, qui, ensuite, informera de ce sujet l'un des directeurs concernés.

Les contrôles et les procédures concernant la divulgation en vigueur dans l'entreprise décrivent des domaines susceptibles d'imposer une divulgation auprès de la SEC (US Securities and Exchange Commission, organisme américain chargé de la réglementation et du contrôle des marchés financiers). À titre de principe général, la SEC impose à l'entreprise de divulguer des demandes, engagements, événements, tendances ou incertitudes « effectives » connues, susceptibles d'avoir un impact (favorable ou défavorable) sur les liquidités, les ressources en capital, les actifs, le chiffre d'affaires, les coûts ou le bénéfice net. Vous devez consulter les contrôles et les procédures concernant la divulgation pour vérifier les sujets appartenant à votre domaine de responsabilité, et pour lesquels vous avez l'obligation d'émettre un rapport.

Communiquer de manière appropriée avec les investisseurs, les médias et le public

Communication avec les investisseurs et les médias

PRINCIPE : *Nous avons la responsabilité d'être honnêtes et exacts dans notre communication et de nous assurer que nous divulguons des informations financières concrètes aussi largement et équitablement que possible. Pour nous assurer d'atteindre ces objectifs et de mettre en œuvre une communication cohérente au travers des canaux appropriés de notre organisation, seules des personnes agréées ont l'autorisation de s'exprimer au nom de l'entreprise.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Les investisseurs, la communauté financière, les créanciers et d'autres interlocuteurs s'appuient sur nous pour diffuser des informations fiables et régulières concernant les opérations et les résultats de l'entreprise. Seuls des employés agréés peuvent répondre à des demandes provenant des interlocuteurs chargés de l'investissement et des éléments financiers. Vous devez vous référer, concernant toutes les demandes d'informations commerciales ou financières, au directeur financier ou au département des Relations avec les investisseurs de Tenneco.

Nous adoptons par ailleurs une posture coordonnée et cohérente dans nos relations avec les différents segments de l'industrie de la communication et des médias. Tous les contacts avec les médias chargés de l'information concernant les affaires de Tenneco, notamment la communication écrite et orale, et la diffusion de photographies, doivent être coordonnés par le vice-président, chargé de la Communication mondiale. Au sujet des demandes concernant des employés actuels ou des ex-employés de l'entreprise, vous devez vous référer au responsable concerné des Ressources humaines plutôt qu'aux médias chargés de l'information.

Q&R

Q : Bien que je n'utilise pas les médias sociaux dans le cadre de mon poste chez Tenneco, je suppose que je peux les utiliser dans mon temps libre, sans aucune restriction de l'entreprise. Est-ce exact ?

R : Pas nécessairement. Même les membres de Tenneco non autorisés à participer à des sessions de médias sociaux à des fins professionnelles au sein de Tenneco ont pour obligation de s'assurer que toute participation personnelle à ces sessions est conforme aux règles et aux exigences contenues dans le présent Code de conduite et avec l'ensemble des autres politiques applicables de Tenneco. À titre d'exemple, vous devez garder à l'esprit les politiques de Tenneco qui interdisent la divulgation non autorisée d'informations confidentielles et internes et les règles concernant les transactions sur titres pour des personnes privilégiées, lorsque vous utilisez des médias sociaux ou d'autres forums en ligne. Vous devez également éviter de répondre sur des blogs ou à des rapports relatifs à l'entreprise. Vous ne devez en aucun cas vous exprimer pour ou au nom de l'entreprise, sauf si vous avez été spécifiquement autorisé à le faire. Si vous remarquez, dans les médias sociaux, des informations fausses ou mensongères concernant l'entreprise, vous devez en informer le directeur financier ou le département des Relations avec les investisseurs de Tenneco.

Médias sociaux

PRINCIPE : *Vous devez être prudents dans votre utilisation des médias sociaux et vous assurer que cette utilisation est conforme aux politiques et aux exigences applicables contenues dans le présent Code de conduite.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Les médias sociaux sont devenus un outil de communication important aussi bien dans le cadre de dispositifs d'entreprise que sociétaux. Alors même que ces outils contribuent à créer de nouveaux canaux de communication et de collaboration, nous devons nous assurer que notre utilisation des médias sociaux est conforme aux règles de l'entreprise concernant les informations confidentielles, la communication et l'utilisation de la propriété intellectuelle. Il est important de garder à l'esprit que, lorsque des informations sont partagées en ligne au travers des médias sociaux, elles deviennent des informations publiques.

Préalablement à la participation de membres de l'entreprise à des médias sociaux à des fins professionnelles au sein de Tenneco, vous devez obtenir une autorisation spécifique du directeur de la Conformité et respecter l'ensemble des règles et des procédures applicables.

Coopérer lors des audits et des investigations menés par les organismes gouvernementaux

PRINCIPE : *L'entreprise et ses directeurs, administrateurs et employés coopéreront dans le cadre de toute demande justifiée d'informations provenant des organismes gouvernementaux. Les demandes d'informations autres que les formulaires courants doivent être adressées au département Juridique.*

CE QUE CELA SIGNIFIE

Tenneco fournira à tout moment des informations honnêtes et exactes dans ses réponses à des demandes d'informations concernant notre entreprise provenant d'organismes gouvernementaux. Nos administrateurs, directeurs et autres employés doivent toujours montrer du respect pour les personnalités officielles chargées de l'administration publique et de la réglementation avec lesquelles nous sommes en communication. Nos politiques s'appliquent de manière identique à tous les agents, entrepreneurs indépendants et consultants dans le cadre de leur travail pour l'entreprise, ou au nom de l'entreprise.

Si vous êtes approché par une personne s'identifiant comme un enquêteur officiel, mandaté par le gouvernement, vous devez immédiatement contacter le département Juridique. Le département Juridique vous aidera pour suivre des procédures appropriées destinées à la coopération dans le cadre de l'enquête.

Vous ne devez jamais ressentir de contrainte dans un dialogue avec un enquêteur officiel sans être d'abord entré en contact avec le département Juridique. Tenneco organisera un entretien avec notre département Juridique pour tout membre de l'entreprise contacté en liaison avec une enquête gouvernementale concernant l'entreprise.

CONSEILS PRATIQUES

Pour garantir le respect de nos obligations légales :

- **VÉRIFIEZ** que les déclarations faites auprès d'une personnalité officielle ou d'un organisme gouvernemental, que ce soit oralement ou par écrit, pour le compte de Tenneco, sont exactes.
- **NE** détruisez ou ne modifiez en aucun cas des documents ou des enregistrements de l'entreprise par anticipation ou suite à une demande de document ou d'enregistrement par une personnalité officielle ou un organisme gouvernemental.
- **CONTACTEZ** le département Juridique si vous êtes approché par une personne s'identifiant comme un enquêteur mandaté par le gouvernement.

RÉCAPITULATIF DES RESSOURCES

Quelles que soient ses actions dans le monde entier, Tenneco s'engage à une conduite honnête et éthique. Notre Code de conduite décrit nos valeurs et doit être utilisé comme l'un des outils les plus importants dans la définition d'une approche appropriée pour notre activité et la gestion des relations avec nos clients, nos fournisseurs et nos employés et collègues.

Parmi les autres outils disponibles, figurent le Compliance Policy Manual (Manuel de la politique de conformité), vos politiques en matière de ressources humaines et autres politiques et procédures applicables selon les départements, chacune de ces ressources vous apportant des informations plus détaillées concernant les sujets abordés dans le présent Code de conduite.

En outre, nous récapitulons dans le tableau ci-dessous quelques ressources importantes qui vous seront utiles lorsque vous vous trouverez face à des situations et des choix difficiles. Gardez à l'esprit que l'entreprise ne tolérera aucune forme de représailles pour avoir, en toute bonne foi, soulevé une problématique ou une préoccupation.

Personnes à contacter et coordonnées	Motif du contact
Votre manager, autres responsables appartenant à la chaîne de remontée d'informations ou tout autre membre de l'équipe d'encadrement	Discuter pour établir si une démarche proposée est conforme à la loi ou au présent Code de conduite, ou pour soulever toute question ou préoccupation concernant la conformité légale ou la conduite éthique chez Tenneco.
Département Ressources humaines de votre site ou département des Ressources humaines de Tenneco 1.847.482.5015	Discuter de questions et de préoccupations relatives aux ressources humaines, notamment des préoccupations concernant la discrimination à l'emploi et le harcèlement, et pour traiter des demandes de renseignements, autres que celles provenant des médias chargés de l'information, concernant des employés actuels et des ex-employés.
Audit interne 1.847.482.5161	Discuter de questions ou de préoccupations concernant l'intégrité de nos livres et fichiers.
Directeur de la Conformité 1.847.482.5153	Discuter de toute question ou préoccupation relative à la conformité légale, ou à l'éthique, ou informer de violations potentielles de la loi ou du présent Code de conduite.
Secrétaire général et département Juridique 1.847.482.5153	Demander conseil concernant la conformité légale ou informer de demandes d'informations provenant d'organismes gouvernementaux, ou de la réception de demandes ou de documents relatifs à des litiges, à des actions légales ou à des enquêtes ou des investigations gouvernementales.
Hotline et Webline Tenneco Code of Code, page 10 www.tennecohotline.ethicspoint.com	Informer de conduites inappropriées effectives ou suspectées, poser des questions, ou indiquer des préoccupations concernant l'éthique et la conformité, ou soulever des préoccupations concernant la discrimination à l'emploi ou le harcèlement.
Relations avec les investisseurs 1.847.482.5162	Gérer des questions provenant de l'ensemble des investisseurs, y compris les analystes en matière de marchés financiers.
Département informatique AMÉRIQUE DU NORD : 1.877. 984.8501 / 1.847.482.6291 INTERNATIONAL : +32.2.761.0573 INDE : 1.800.425.8247	Indiquer des problématiques relatives à la sécurité des systèmes d'information ou des ressources d'information de Tenneco.
Vice-président, chargé de la communication mondiale 1.847.482.5607	Gérer les demandes de relation avec les médias et le public et coordonner les échanges avec les personnalités officielles publiques et les élus, y compris l'ensemble des réunions organisées avec des personnalités officielles gouvernementales et des membres de ses équipes.

SIÈGE MONDIAL
Tenneco Inc.
500 North Field Drive
Lake Forest, Illinois 60045
847.482.5000
www.tenneco.com